Bulletin Municipal
Edition 2019 - n°28

LUGNY-LES-CHAROLLES 2019

« LA TOUR À DÉDÉ »

4 037 SIGNATURES : SOUTIEN POPULAIRE ET MASSIF POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPLIQUE DE LA TOUR EIFFEL DE LUGNY

LES ANCIENS MAIRES DE LUGNY-LES-CHAROLLES
LES ÉLUS DE LA RÉPUBLIQUE DEPUIS 227 ANS DE 1793 À 2020

LUGNY
LES CHAROLLES

L'Œuvre…

…et l'Artiste !

par André dit « Dédé » CHAMBREUIL

Pétition

Soutien à la Réplique de la Tour Eiffel de Lugny

LUGNY-LÈS-CHAROLLES Tribunal administratif

Cette tour jure-t-elle dans le paysage du Charolais ?

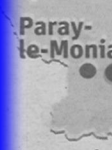

Au nom de la défense des paysages, une association nationale veut faire cesser les troubles visuels que provoquerait la reproduction métallique de la tour Eiffel, au cœur du Charolais. L'affaire a été portée devant le tribunal administratif de Dijon.

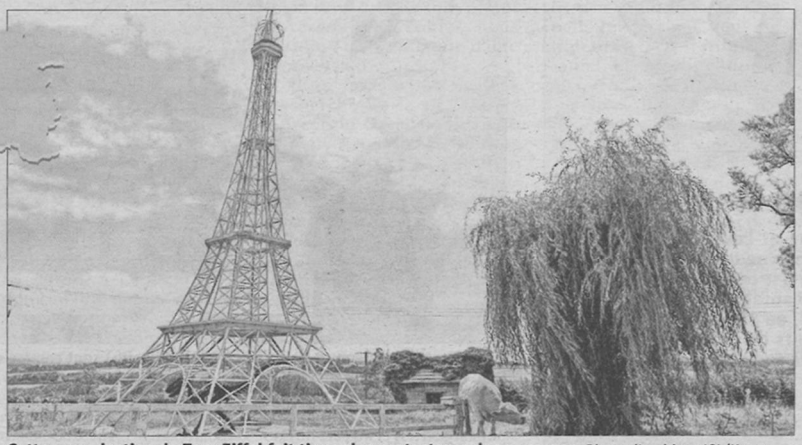

Cette reproduction de Tour Eiffel fait tiquer les protecteurs des paysages. Photo d'archives JSL/Ketty BEYONDAS

La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, la SPPEF, vient de demander au tribunal administratif de Dijon l'annulation d'une décision du maire de Lugny-lès-Charolles, autorisant les établissements Chambreuil à aménager un terrain en vue d'y établir un parking et une zone de manœuvre. En outre, elle demande l'intervention du maire afin de faire cesser les troubles visuels : notamment un mur surmonté d'une clôture à claire-voie et une tour Eiffel en fer de 15 mètres de haut aux abords du château de Lugny.

L'autorisation n'est pas illégale

Cette entreprise familiale fabrique des charpentes métalliques pour des hangars agricoles ou industriels.

Mme le rapporteur public a examiné les conditions dans lesquelles les autorisations d'urbanisme ont été accordées pour proposer le rejet de la demande. Les travaux ont été régularisés après les autorisations demandées par l'entreprise.

Même si la rédaction de l'autorisation laisse à désirer, car elle ne porte que sur une seule parcelle, l'autorisation n'est pas illégale. Des prescriptions spécifiques ont été élaborées en vue de préserver le paysage et les habitants : création d'une haie, activités aux seules heures de travail…

L'Architecte des Bâtiments de France s'est déplacé afin d'apprécier l'impact des mesures sur le château. L'avis reprend les déclarations de l'entreprise elle-même. En revanche, le juge devra se prononcer sur l'intérêt à agir localement d'une association nationale.

Pollution visuelle ?

Les avocats des parties ont soulevé des questions auxquelles les juges devront répondre.

L'avocat des demandeurs a argué du mépris des établissements Chambreuil des règles relatives aux affichages publicitaires aux abords des villages. Selon lui, cette tour Eiffel est un dispositif publicitaire qui n'a pas lieu d'être. La pollution visuelle des Ets Chambreuil est notoire. Le parquet a d'ailleurs été saisi de cette affaire.

L'avocat de la défense a, elle, indiqué que la présence de cette tour Eiffel fait partie de l'histoire de l'entreprise et existe depuis de nombreuses années (ayant même été déplacée à une époque, dans les allées du château). Il y a donc prescription. De plus elle est cachée par des arbres, une ferme et des habitations. Des photos seront fournies à l'appui de cette assertion.

Mais où commence la prescription ? C'est aussi une question à laquelle le juge devra répondre.

L'affaire a été mise en délibéré.

Bénédicte d'ORGEVAL

LUGNY-LÈS-CHAROLLES Polémique

Menace sur la réplique de la tour : la mobilisation enfle

La tour de Lugny-lès-Charolles, attaquée en justice, a suscité une levée de boucliers de la part des défenseurs de l'œuvre, réalisée fin des années 70 par André Chambreuil. La mobilisation s'intensifie.

La tour de Lugny-lès-Charolles n'aura jamais autant fait parler d'elle, alors qu'elle trône, sobrement, au lieu-dit Les Brûlés, depuis une quarantaine d'années. Elle suscite les discussions au bourg de ce petit village de 350 habitants, et sur les réseaux sociaux, depuis la parution dans nos colonnes, mardi, d'un compte rendu de tribunal administratif. La tour de Lugny est attaquée en justice par une association nationale de défense des paysages, la SPPEF. Le jugement a été mis en délibéré. (*Lire par ailleurs*).

« C'est juste un monument dans le paysage, qui dure et que j'admire »

« La démesure de ce qui se passe est complètement injustifiée », se désole Michel Chambreuil, gérant des Établissements Chambreuil depuis une vingtaine d'années, qui précise d'emblée : « Cette tour est installée sur un terrain qui appartient à la famille, pas à notre société. Elle est toujours la propriété de mon oncle André, qui l'a fabriquée, à la fin des années 70. À l'époque, trois frères artisans, travaillaient ensemble. Dédé aimait les défis, aimait la tour Eiffel, il en a construit une réplique de 15 mètres de haut. Il l'a réalisée, en secret, chez un client ; ses deux frères l'ont découverte toute faite. Pour moi, cette tour a une valeur sentimentale, j'aime beaucoup mon oncle et je reconnais son travail. Jamais nous n'avons mis une pancarte Chambreuil dessus, la société ne veut pas profiter de cette œuvre pour faire une publicité dont elle n'a pas besoin. C'est juste un monument dans le paysage, qui dure et que j'admire. Je sais juste qu'il a eu une idée géniale en la faisant, je n'en serai pas capable. »

« Ça fait 200 ans que la famille est là »

Dans cette affaire portée devant le tribunal administratif de Dijon, l'association nationale demande également l'annulation d'une décision du maire, autorisant l'entreprise à aménager un terrain en vue d'y établir un parking et une zone de manœuvre. « Nous avons voulu cet espace dans une logique de sécurité, argumente Marc Chambreuil, chef d'atelier et frère de Michel. Nous sommes au bord d'une route communale, entre Hautefond et Lugny, qui est très passante. Nous avons des camions qui viennent à l'atelier, nous devons avoir de la place pour qu'ils puissent manœuvrer hors route, pour travailler en sécurité et ne pas gêner la circulation. Ce terrain nous appartient : pour nous, ça tombait sous le sens que nous pouvions l'utiliser. On nous a dit qu'il fallait une autorisation, nous l'avons demandée a posteriori, nous l'avons eue. Si nous avions su qu'il fallait la demander en amont, nous l'aurions bien évidemment fait. […] Nous l'avons appris à nos dépens, à partir du moment où nous sommes dans une zone protégée, nous ne pouvons rien faire sans autorisation. »

Les Établissements Chambreuil, créés en 1972, aujourd'hui dirigés par Michel et ses deux frères Marc et Hervé, font travailler une quinzaine de personnes, sur la zone artisanale de Lugny-lès-Charolles. « Ça fait 200 ans que la famille est là », confie Michel, et elle compte bien y rester.

Cécile BOURETAL-CONSTANT

> « Pour moi, cette tour a une valeur sentimentale. »
> **Michel Chambreuil**

Marc, Hervé et Michel Chambreuil défendent la cause de la tour réalisée par l'un oncle André, à la fin des années 70. Photo JSL/Cécile CONSTANT

Une association nationale mobilisée contre la réplique de la Tour Eiffel

La SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), basée à Paris, a porté l'affaire en justice. Elle a demandé au Tribunal administratif de Dijon d'annuler une décision du maire de Lugny autorisant les Établissements Chambreuil à aménager un terrain, faisant office de parking.

■ Sollicitée par Antoine-Pierre de Grammont

Interrogé, François Béchade, secrétaire général adjoint de la SPPEF, le confie d'emblée : « Nous avons été contactés par Antoine-Pierre de Grammont, qui est un adhérent de notre association. Il est l'héritier du château situé à Lugny-lès-Charolles. Comme nous intervenons pour la défense du patrimoine et des paysages, sa demande a retenu toute notre attention. Nous soutenons souvent l'action d'associations locales, mais pour une fois, c'est un particulier. » Et d'évoquer l'affaire : « C'est une procédure longue. Déjà, en septembre 2013, un procès-verbal d'huissier avait permis de constater les problèmes de visibilité de la réplique de la Tour Eiffel depuis le château. C'est un problème de covisibilité. Un expert était passé, à la demande d'Antoine-Pierre de Grammont ».

■ Problème de covisibilité

Normalement, toute construction ou aménagement dans le périmètre protégé d'un édifice classé monument historique ne peut être autorisée sans autorisation préalable. Quand un aménagement peut potentiellement entrer dans le champ de visibilité du monument classé, le permis de construire ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

■ Documents d'urbanisme manquants

En l'occurrence, à moins de 500 mètres du château, se dresse la réplique de la Tour Eiffel, devant l'entreprise Chambreuil. « Cet aménagement de parking avec la réplique de la Tour Eiffel n'a pas obtenu les autorisations d'urbanisme requises. Depuis 2014, l'entreprise a aménagé des parcelles de prairies, sans les documents d'urbanisme nécessaires, ni les autorisations. Des documents ont certes été fournis par l'entreprise a posteriori, mais ça montre bien son état d'esprit », détaille François Béchade, qui poursuit : « C'est bien de constater que des dysfonctionnements ont lieu dans certaines entreprises, mais avec ce recours en justice, nous voulons agir concrètement […] Ici, les belles prairies, les paysages et les abords d'un monument classé sont atteints par la présence de véhicules de chantiers, de semi-remorques, de bennes à ordures et déchets industriels, mais aussi des stocks de matériaux de construction ».

La Tour de Lugny doit-elle disparaître ? Photo JSL/Cécile CONSTANT

■ Un précédent en 2016

L'interlocuteur de la SPPEF précise par ailleurs que « l'entreprise, en 2016, suite à une procédure devant le Parquet de Mâcon, a dû détruire un hangar qui avait été édifié sans autorisation d'urbanisme ».

Par ailleurs, selon l'association, la réplique en métal de la Tour Eiffel s'apparente à une enseigne commerciale, « qui ne respecte pas la législation en vigueur dans ce domaine ».

Jusqu'à présent, les courriers envoyés par la SPPEF au préfet « sont restés sans réponse », et les arguments de l'association « n'ont pas ému, outre mesure, l'architecte des Bâtiments de France compétent ».

Hervé BACHELARD

Une pétition de plus de 2 500 signatures pour défendre la tour

Etienne Théreau, Anthony Lauféron, Bastien Théreau et Sylvain Monet – de jeunes Lugnysiois attachés à leur commune et son patrimoine – entendent bien défendre la cause de la tour de Lugny, « symbole de notre village, et œuvre de Dédé, artisan local connu de tous », argumentent-ils. « Nous ne comprenons pas pourquoi une association parisienne et un tribunal dijonnais viennent se mêler de ce qu'on aime. Nous voulions montrer que nous savons nous mobiliser. » Dès mardi soir, ils ont médiatisé l'affaire sur les réseaux sociaux. Une pétition "Soutien à la réplique de la Tour Eiffel installée à Lugny-lès-Charolles" a été lancée sur change.org, une page facebook a été créée. Tous les soirs depuis, ils se réunissent pour alimenter la page, et susciter encore plus de signatures. Ce vendredi soir, la pétition comptait plus de 2 500 signatures. « Nous sommes motivés et nous souhaitons aller encore plus loin dans la démarche », assurent-ils. Un sondage a été mis en ligne pour déterminer comment cette tour est considérée par le grand public. À 18 heures, ce vendredi, 102 personnes sur 115 avaient répondu la considérer comme une œuvre d'art qui ne nuit pas à la présentation du château. « Pour nous, cette tour n'est pas de la ferraille assemblée, comme pourraient le croire certains, à des centaines de kilomètres d'ici, mais une œuvre d'art. Nous avons mis en place un hashtag #iatourdédé. Et nous allons demander à tous ceux qui le souhaitent de se prendre en photo avec le slogan "La P'tite Eiffel à Dédé, c'est notre œuvre d'art à tous", nous partagerons le diaporama de l'ensemble de ces photos sur notre page facebook. »

LE MAIRE DE LUGNY-LÈS-CHAROLLES, PATRICK BOUILLON

« Je veux faire reconnaître cette tour comme une œuvre d'art »

« J'ai à intervenir sur ce dossier depuis le début de mon mandat. Mon rôle, en tant que maire, est de faire respecter les abords du château, monument classé, comme toute zone protégée. Et de m'assurer que toute modification dans cet environnement est réalisée dans les règles.

Le regard que porte M. Antoine-Pierre de Grammont sur toutes les modifications des Établissements Chambreuil se fait de manière scrutatrice. En matière d'urbanisme, sur des rénovations, sur des constructions, on arrive toujours à trouver des anomalies… Mon devoir de maire est de m'assurer que ces dernières sont corrigées. Et l'entreprise a toujours réagi pour se mettre en règle. […]

Cette tour, moi, je la regarde comme une œuvre d'art, comme la statue en bronze du taureau de François Pompon, à Saulieu. Et je me battrai toujours pour elle, au nom d'André Chambreuil, que, je sais par ailleurs, être un artiste humble, bénévole, qui a fait bien d'autres choses que cette Tour Eiffel. On devrait lui rendre cette grâce d'y mettre une belle plaque, "œuvre de M. André Chambreuil".

Je veux absolument la faire reconnaître comme une œuvre d'art et dire au monde extérieur : venez voir cette belle tour qui met en valeur le patrimoine de Lugny, y compris le château, et qui n'en gêne la contemplation d'aucune façon.

Cette tour a sa place ici. Les gens à la campagne ont également le droit à la culture, ont aussi le droit d'avoir des œuvres d'art sur leur territoire. »

Photo JSL/Cécile CONSTANT

RÉACTIONS

« Je trouve que cette tour est très bien là »

Marquis Bernard-Alain de Grammont (87 ans), propriétaire du château de Lugny

« La seule chose qui compte pour moi, ce sont les diagnostics des architectes des Bâtiments de France. Ce sont eux qui font la loi et l'appliquent. Un architecte des Bâtiments de France, venu sur place pour constater la situation, note dans son rapport que les travaux de plateforme réalisés par l'entreprise Chambreuil sont en abord du monument historique, mais pas dans son champ de vision, et qu'il ne peut considérer que ces travaux portent atteinte à la bonne présentation du monument. Le rapport précise que ces travaux ne relèvent donc pas du code du patrimoine. Concernant la Tour Eiffel Chambreuil, ce même rapport indique qu'elle est de petite taille et surtout déplaçable, et que son impact est très faible dans l'environnement. […] Moi, je trouve que cette tour est très bien là. Nous ne sommes pas à Paris, mais à la campagne, au fin fond de la Bourgogne. Cette tour a été très bien étudiée et réalisée. Elle est très bien entretenue, ce n'est pas un tas de rouille. […] Elle a même trouvé sa place dans l'allée d'honneur du château en 1987, à l'occasion de la 10e Rte campagnarde de Lugny. […] Alors il faut que tout ça s'arrête. Depuis des générations, notre famille et la famille Chambreuil travaillent en étroite collaboration, nous lui avons toujours fait confiance pour effectuer des travaux au château. Pour moi, c'est un peu la famille. »

Antoine-Pierre de Grammont : « Je ne veux pas faire de commentaire »

Antoine-Pierre de Grammont est le fils du marquis de Grammont, actuel occupant du château de Lugny-lès-Charolles (*lire par ailleurs*). Si Antoine-Pierre vit à Paris, où il occupe le poste de chef de projet chargé des relations avec les investisseurs au sein du groupe aérospatial et de défense Safran, il est aussi élu municipal de la petite commune du Charolais.

Joint par téléphone, il ne veut pas évoquer l'affaire : « La procédure est en cours, il faut respecter le secret de l'instruction. Elle oppose une association loi 1901, la SPPEF, et une entreprise privée. Je ne peux pas parler au nom de la SPPEF ». Et d'avancer l'aspect technique du sujet : « Il y a beaucoup de pathos et d'émotion dans le dossier, mais il s'agit avant tout d'éléments techniques et juridiques. » Il évoque tout de même « la covisibilité réciproque et conjointe » entre le château et la réplique de la Tour Eiffel, « qui est un élément du terrain aménagé en parking sans autorisation ». Quant à son sentiment personnel sur la réplique métallique : « Je ne veux pas faire de commentaire, il faut attendre la fin de l'instruction et le jugement. Je ne connais même pas les conclusions du rapporteur public. » A-t-il sollicité la SPPEF (*lire par ailleurs*) comme l'association l'affirme ? « Je suis adhérent de cette structure, comme je suis membre de nombreuses autres associations, caritatives ou patrimoniales. Et je peux vous dire que la SPPEF et La Demeure Historique sont des associations qui font un travail formidable. »

Photo extraite du site internet de la commune de Lugny-lès-Charolles.

Mot du Maire de Lugny-les-Charolles en soutien à la Tour Eiffel du Charolais

3 nov. 2019 — A défaut d'une nouvelle affaire Dreyfus, la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est depuis une dizaine d'année, le théâtre d'une affaire confuse qui rebondit régulièrement de manière « rocambolesque » et « abracadabrantesque » par épisodes accusatoires aux accents de « Clochemerle-en-Charolais » : le Château de Lugny serait attaqué, menacé de toute part par une volonté ennemie visant à détruire la qualité du paysage dans lequel il est inscrit depuis des siècles…

Cette menaçante « armée en campagne » – au sens propre et figuré – commandée par un entrepreneur ancestral local, régulièrement accusé d'en planifier chaque mouvement , prendrait la forme d'une zone industrielle masquée en zone artisanale, qui saperait les fondations de la bâtisse millénaire en ruinant de manière perfide, le beauté de son paysage située en zone protégée du patrimoine.

L'ennemi extérieur s'appuierait de plus, sur une 5ième colonne de l'intérieur ou nombre d'acteurs locaux, économiques, municipaux, urbanistiques, - et même le propre propriétaire-usufruitier charolais dudit château -, auraient ainsi unis des efforts concertés afin d'ourdir un infâme complot contre « un paysage-à-détruire » le transformant en « zone-à-défendre » et dont seul le nu-propriétaire parisien, fils du précédent, aurait décelé la présence et combattrait ainsi – non pas en son propre nom affirme-t-il, mais "au nom de tous les habitants du village", croit-il, soit disant victimes de cette infâme persécution à les priver d'une contemplation sereine de leur paysage et ce, en s'appuyant sur une instrumentalisation permanente d'associations de défense nationales du patrimoine ou de la protection de l'environnement.

Quelle crédibilité gagne donc ainsi une honorable association de défense parisienne domiciliée à deux pas du Champ de Mars et de la Tour Eiffel dont elle jouit à chaque instant dans son paysage de la présence de la « belle dame de fer », en venant s'insurger devant un tribunal administratif que sa réplique en terre charolaise, ruinerait à ce point le paysage du Château de Lugny en transformant ainsi une authentique œuvre d'art en un « tas de ferraille hideux » et néfaste pour la présentation dudit château protégé ?

Ici, depuis 40 ans, cette Tour Eiffel du Charolais, tout le monde l'aime, l'a adopté, est toujours fier de la montrer et se mobilise par milliers pour la défendre depuis 24 heures sur les réseaux sociaux et empêcher qu'une association parisienne et un tribunal dijonnais viennent décider pour eux, ce qui est bien pour leur paysage.

Non, une Tour Eiffel à la campagne et à travers champs n'est pas une incongruité, fusse-t-elle un petite réplique de 12 m de son illustre original, lui-même situé dans son Champ de Mars ?

N'en déplaise à l'association qui même aujourd'hui contre elle un combat inutile, en tant qu'œuvre d'art, elle a toute sa place dans notre campagne et l'art à toute sa place à la campagne aussi bien qu'à la grande ville !

La Réplique de la Tour Eiffel de Lugny-les-Charolles est nichée dans son écrin de verdure, à l'abri des grands axes de circulation, elle n'est observable d'aucun point du Château protégé du patrimoine. Elle n'est observable de près, d'aucun des 4 grands axes de circulation vers Charolles, Marcigny, ou Paray-le-Monial, qui traversent pourtant la commune (alors que le château est lui est parfaitement repérable).

Seuls les automobilistes venant de La Clayette peuvent apercevoir l'œuvre d'art en covisibilité avec le Château, mais un tout petit instant, durant le temps de faire un trajet de moins de 300 m sur cet axe, mais à plus de 2 km de distance !

Alors, assez de ces combats vains et futiles menés à charge tel ceux d'un Don Quichotte affrontant les moulins sans jamais tenir compte des avis de la population locale, en attaquant la probité de chacun, en instrumentalisant régulièrement des associations d'utilité publique pour leur faire mener des combats personnels.

Vouloir faire ainsi passer le travail d'un artisan devenu par son œuvre et son art maitrisé, un véritable artiste, pour un vulgaire objet polluant visuel, ce que tous les habitants considèrent comme une authentique œuvre d'art, existante et inscrite dans son paysage local depuis près de quarante années, et ce, pour venir en contester sans cesse depuis dix années la pertinence et la rabaisser ainsi à l'état de déchet dénaturant le paysage d'un château protégé, c'est un abus de pouvoir de cette grande association de défense du patrimoine parisienne qui dessert son honorable action et le combat que veulent mener ses membres sur notre commune. C'est aussi par une cruelle coïncidence, un profond irrespect de celui qui l'a réalisé de ses mains, au moment même où il mène un autre combat pour sa propre vie contre la maladie.

Ça n'est pas tant sur un abus de « pouvoir » ou d'accusation mensongère de délit de sale gueule pour notre Tour Eiffel Charolaise dont il faudrait débattre dans cette affaire : mais des ravages de la bêtise, de l'instrumentalisation, des rapports et comportements individualistes, des victimisations en série, des défauts de résilience individuelles, du défaut de vivre ensemble, que notre société contemporaine a progressivement fait naître en chacun et autour de soi…

C'est malheureusement beaucoup plus simple et anecdotique que le combat qu'a lancé Emile Zola en son temps contre la persécution dont fut victime le Capitaine Dreyfus, c'est celui d'un abus de « vouloir » ou plus personne, même parmi les plus intelligents, n'a la retenue utile, ni le recul nécessaire de s'interroger un seul instant pour se dire à soi-même : « J'abuse… ! »…j'abuse…un peu quand même ! - Patrick BOUILLON. Maire de Lugny-lès-Charolles. 12 Novembre 2019

La raison doit l'emporter ! :

16 nov. 2019 — Après ce nouvel épisode du roman de « Clochermerle » dans sa version » La-Tour-prend-garde-sur -Val d'Arconce », résumons donc :

- Trois Architectes des Bâtiments de France (ABF) successifs venus sur place entre 2015 et 2019, concluent que « La Tour à DéDé » ne nuit pas à la présentation du Château;
- Le maire a été reconnu par la justice administrative fin mars 2019 dans son droit de valider auprès des ABF, même à postériori, un aménagement de surface au sol de l'entreprise incriminée et qui l'avait réalisé sans la demande préalable obligatoire.
- Le désormais propriétaire-usufruitier du château, résident actuel et ancestral depuis plus de 80 ans maintenant a toujours été favorable à sa présence dans le paysage autour du Château, depuis la naissance de cette œuvre dans le paysage depuis plus de 40 ans ;
- Près de 3 000 personnes signataires de la pétition refusent que l'on remette en cause sa présence là où elle est et que c'est une œuvre d'art à laquelle il sont attachés ;
- Près de 23 000 personnes se sont intéressés au sujet et ont déjà consulté ladite pétition.

Est-ce que la justice administrative ne devrait écouter que cette voix unique qui combat seule notre Tour, après avoir mandaté, seule, une honorable association nationale renommée qui, soit-dit en passant, fait un petit aveu public d'instrumentalisation dans la presse locale, en reconnaissant l'avoir fait pour LA PREMIERE FOIS au nom d'une SEULE personne, alors qu'elle se positionne traditionnellement en soutien de GROUPES organisés et regroupés en associations locales de défense ?

En tant que Maire autant qu'à titre individuel, je ne le crois, pas.

Nous la quasi-totalité des 350 habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES, nous ne le pensons pas.

Vous les 3 000 qui nous soutiennent publiquement en signant de votre nom, vous ne le pensez pas.

Et Vous, les 23 000 qui se sont suffisamment intéressés au sujet au point de venir consulter la pétition de soutien, s'interrogent sans doute également sur l'incongruité de la situation…

Il serait maintenant temps que le feuilleton se termine et que le scénario du dernier épisode à venir, rende peut-être justice au plus grand nombre de ses acteurs et spectateurs qui le réclament désormais, en optant pour celui de la raison.

L'équipe municipale a œuvré durant ces 6 dernières années pour rapprocher les positions des parties, maintenir la querelle au niveau où il aurait dû toujours rester, instaurer et maintenir le dialogue, écouter les griefs et proposer des solutions, maintenir un voile de discrétion autour du cadre où elle devait se résoudre d'elle-même en éteignant et réduisant les oppositions par entente et bonne volonté locale des parties entre-elles, prêtes à un compromis.

Nous avons collectivement adressé en séance à mi-mandat en Février 2017 à Monsieur AP de GRAMMONT une requête solennelle pour cesser une forme d'acharnement malsain dans ce dossier et qui nous semblait disproportionné et qui pouvait être motivé pour des raisons qui étaient peut-être à chercher ailleurs que dans la seule volonté affichée de protéger un monument du patrimoine.

Sinon comment expliquer en effet que les autres entreprises artisanales ou agricoles pourtant situées encore plus près du château que les Établissements CHAMBREUIL et dans le même périmètre protégé, ayant les mêmes surfaces équivalentes au sol de bâtiments, ayant les même aspects extérieurs, les mêmes besoins d'aménagement de surfaces au sol de zones de circulation et de manœuvre, et ayant été construites ou aménagées et autorisées via les mêmes recours aux accords préalables obligatoires des ABF et ce, dans le même laps de temps de 20 ans autour du château n'aient jamais eu à subir la même vindicte administrative ?

Il nous semblait essentiel au Conseil Municipal de signifier officiellement à l'un des nôtres, collègue élu sur la même liste, que son attitude et action inflexibles, inoculaient progressivement le venin de la discorde et nous exposaient collectivement tous à devoir un jour ou l'autre devoir nous opposer définitivement en l'enjoignant à la modération et la compréhension et l'écoute des avis opposés au sien.

C'est désormais la réalité malheureuse de ces derniers jours et de plus, en place publique.

Chacun à un avis, peut l'exprimer et le droit de croire en ce qu'il dit. Mais personne n'est parfait et a également le droit de se tromper.

Il est de ma responsabilité de Maire aujourd'hui, dans une démarche d'apaisement et surtout de raison, de demander publiquement à l'Association parisienne SPPEF - qui n'a pas souhaité écouter mes arguments après ma sollicitation écrite fin Mars 2019, pour être autorisé à venir rencontrer les membres du Conseil d'Administration à Paris pour leur expliquer ce que nous faisons localement pour protéger la présentation du Château de Lugny, et de ne s'en tenir qu'à la version d'une seul personne non représentative - d'avoir la noblesse de retirer leur pression de justice administrative sur la « P'tite Tour Eiffel du Charolais » en particulier et sur les Établissements CHAMBREUIL et a zone protégé du Château de LUGNY-LES-CHAROLLES en général en cessant de mener un combat à une seule voix contre 3000 désormais. Je continuerais de mon côté de jouer mon rôle de Maire et défenseur objectif et compréhensif de la zone en question, en faisant corriger les erreurs éventuelles de tout à chacun.

Un grand merci spécial aux Jeunes de LUGNY, spécialement Anthony, Bastien, Etienne, et Sylvain, en premier ligne (et en première page !) pour leur action spontanée en soutien à la « Tour à Dédé », elle me donne la possibilité de reprendre publiquement, et une dernière fois sur le sujet, la parole et de diffuser cet appel à la raison après la publication de la double page sur JSL dans son édition du 16 Novembre 2019.

Les habitants de la Commune peuvent être fiers d'avoir dans leur rangs des représentants d'une jeunesse motivée et mobilisée au service de notre bien-vivre ensemble. Patrick BOUILLON – Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES – 19 NOVEMBRE 2019

LUGNY-LÈS-CHAROLLES Polémique

Patrick Bouillon : « La réplique de la Tour Eiffel reste en place »

La municipalité de Lugny-lès-Charolles a trouvé un accord avec l'association parisienne mobilisée pour la protection de l'environnement d'un château classé. La Tour Eiffel peut rester sur place, et toute perspective d'urbanisation sur le secteur est désormais bloquée.

« La réplique de la Tour Eiffel de Lugny-lès-Charolles reste en place. » Par un communiqué établi ce mardi matin sur Facebook, le maire Patrick Bouillon a souhaité solder une polémique qui, depuis la mi-novembre, n'avait cessé d'enfler. Plus qu'une victoire, il s'agit d'un soulagement pour l'élu. Celui-ci a trouvé un accord avec la SPPEFF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France). La protection du château de Lugny dans un périmètre de 500 mètres à la ronde est renforcée, et la fameuse tour peut demeurer à son emplacement actuel, compte tenu de son caractère mobile. Le maire a répondu à nos questions.

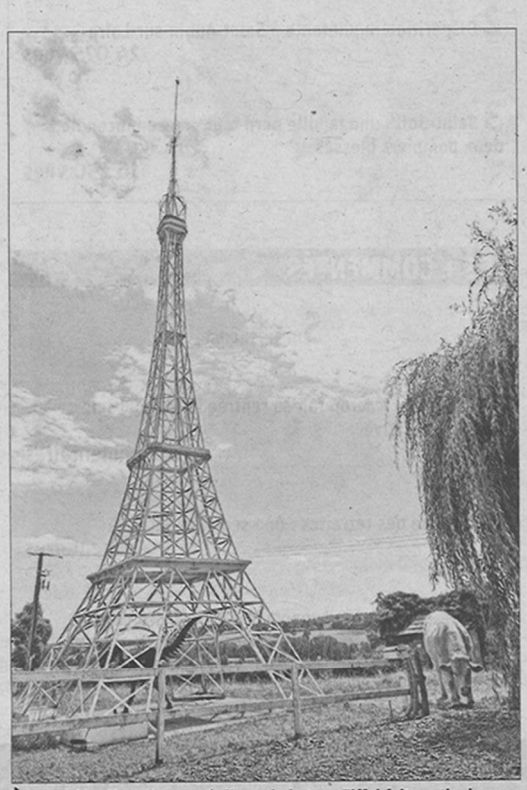

À Lugny-lès-Charolles, la réplique de la tour Eiffel fait partie du paysage local depuis de nombreuses années. Photo JSL/Ketty BEYONDAS

Sur quelles bases avez-vous trouvé un accord avec l'association ?

« L'engagement pris par la municipalité était de maintenir l'urbanisation du secteur en l'état. Cela a satisfait l'association parisienne. Elle est rassurée : il n'y a plus la perspective d'une urbanisation galopante. J'avais soumis ce projet à la sous-préfète qui, lors de sa visite dans la commune, en avait accepté l'idée. Ce n'est jamais facile de prononcer un moratoire sur un document d'urbanisme. Il fallait prendre une délibération en ce sens en conseil municipal. C'est fait. Cette fois, c'est sûr, il n'y aura plus de construction dans l'environnement du château. En réalité, la Tour Eiffel n'était qu'un tout petit élément de ce dossier. »

« Nous sommes allés à l'apaisement »

Vous étiez également visé par des plaintes déposées au tribunal administratif…

« L'association a été déboutée sur tous les arguments. Je suis seulement condamné à régulariser les petites deux parcelles qui manquaient aux autorisations. »

Quel est votre sentiment ?

« Cet accord signifie que nous sommes allés à l'apaisement. L'association cherchait quelque chose de solide de ma part. Elle n'interviendra plus. La mairie, l'association et la famille Chambreuil ont signé une paix des braves. Compte tenu du fait que les terrains sont soit la propriété de la famille Chambreuil, soit de la famille de Grammont, on peut estimer qu'il n'y a aucun risque à ce sujet et que les engagements de chacun seront respectés. Je pense avoir soldé le passé. »

Tout risque de recours est désormais écarté ?

« Nous sommes allés à l'apaisement, même si l'on ne peut pas encore préjuger de la réaction d'Antoine-Pierre de Gramont. Je peux aussi comprendre qu'à un moment donné, il ait eu envie de défendre son château. »

Propos recueillis par Noémi PREDAN

Polémique : le contexte

Basée à Paris, l'association SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France) a demandé, en novembre dernier, au tribunal administratif de Dijon d'annuler une décision du maire de Lugny-lès-Charolles, autorisant les Établissements Chambreuil à aménager un terrain devant leur entreprise. Sur ce terrain est installée une réplique de la Tour Eiffel, œuvre d'art d'une quinzaine de mètres de haut, fruit du savoir-faire d'André Chambreuil, réalisée il y a 40 ans.

Si l'entreprise s'était déjà engagée à corriger d'autres points concernant de précédents aménagements, elle a aussi exprimé publiquement sa crainte de voir la Tour Eiffel disparaître.

Il faut dire que cette œuvre métallique est située à moins de 500 mètres du château de Lugny et qu'il existe, selon l'association, un problème de « co-visibilité » des deux éléments.

C'est Antoine-Pierre de Grammont, futur héritier du château et par ailleurs élu communal, qui avait sollicité l'association pour qu'elle fasse un recours. Une situation d'autant plus incompréhensible localement que le propriétaire du château, le marquis Bernard-Alain de Grammont, père d'Antoine-Pierre, nous confiait en novembre : « Je trouve que cette tour est très bien là […] Cette tour a été très bien étudiée et réalisée […] Alors il faut que tout ça s'arrête. Depuis des générations, notre famille et la famille Chambreuil travaillent en étroite collaboration, nous lui avons toujours fait confiance pour effectuer des travaux au château. Pour moi, c'est un peu la famille. »

Le marquis expliquait aussi : « Un architecte des Bâtiments de France, venu sur place pour constater la situation, note dans son rapport que les travaux de plateforme réalisés par l'entreprise Chambreuil sont à l'abord du monument historique, mais pas dans son champ de vision, et qu'il ne peut considérer que ces travaux portent atteinte à la bonne présentation du monument ».

« La Tour est aujourd'hui un symbole du Charolais, un élément du patrimoine »

Dès l'annonce de la menace judiciaire qui plainait sur l'avenir de la tour Eiffel de Lugny-lès-Charolles, plusieurs jeunes habitants de la commune se sont mobilisés. Ainsi, Étienne Théreau, Anthony Lauféron, Bastien Théreau et Sylvain Monet ont rapidement utilisé les réseaux sociaux et internet pour clamer leur soutien à l'œuvre d'art métallique et pour défendre la cause de la tour de Lugny, « symbole de notre village, et œuvre de Dédé, artisan local connu de tous » (NDLR : André Chambreuil, créateur de la tour).

Les pétitionnaires ont lancé un slogan : « La P'tite Eiffel à Dédé, c'est notre œuvre d'art à tous. » Photo JSL/Hervé BACHELARD

Plus de 4 000 signatures

Ils ont lancé une pétition qui a connu un incroyable succès, comme le confie Étienne Théreau : « Lugny compte seulement 360 habitants et on a récolté 4 037 signatures ! Même nous, on ne pensait pas que ça prendrait autant d'ampleur. C'est vraiment la preuve que la tour est aujourd'hui un symbole du Charolais, un élément du patrimoine. On a eu aussi la chance d'être soutenus par plusieurs élus. »

À l'heure où les recours de l'association parisienne s'éteignent, les jeunes affichent leur satisfaction : « C'est une victoire. Pour nous, pour les habitants de Lugny. Ce combat n'aurait jamais dû exister. La convention signée entre la commune et l'association parisienne donne raison aux habitants, qui voulaient garder leur Tour Eiffel. »

Et de vouloir partager leur joie : « On va trouver un moment pour fêter ça et échanger avec l'entreprise Chambreuil. Ce combat a aussi permis aux jeunes de la commune de mobiliser du monde, de renforcer les liens qui existent localement. Dans sa chambre d'hôpital, Dédé doit être heureux d'apprendre ça. On va essayer de le voir, pour encore lui montrer notre soutien. »

Hervé BACHELARD

LUGNY-LÈS-CHAROLLES / Polémique

Tour de Lugny : une rencontre et un document visent l'apaisement

L'attaque en justice contre la Tour de Lugny a provoqué l'émotion sur les réseaux sociaux. La pétition en son soutien compte près de 4 000 signatures.
Photo JSL/Cécile BOURETAL-CONSTANT

Plus de 3 950 signatures. Le compteur de la pétition en soutien à la Tour de Lugny-lès-Charolles, village de 350 habitants, ne cesse de monter. Le maire Patrick Bouillon a suscité une rencontre avec l'association parisienne, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France.

3 966 signatures, c'est le nombre affiché ce jeudi soir au compteur de la pétition en soutien à la réplique de la Tour Eiffel installée à Lugny-lès-Charolles. Pétition lancée le 12 novembre par un groupe de jeunes Lugnyssois sur www.change.org, après la parution dans nos colonnes d'un compte rendu de tribunal administratif. La Tour de Lugny est attaquée en justice par une association nationale de défense des paysages, la SPPEF. Le jugement est mis en délibéré.

Le maire a rencontré l'association parisienne

De son côté, Patrick Bouillon continue de « jouer [son] rôle de maire et défenseur objectif et compréhensif de la zone en question ». La semaine dernière, il a rencontré à sa demande à Paris, Julien Lacaze, président de la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France). De retour dans son village de 350 habitants, il rapporte que « la teneur des informations échangées avec la SPPEF est de part et d'autre jugée satisfaisante. Des éléments ont été mis sur la table pour essayer de trouver un constat d'accord, en parallèle et indépendamment de la décision administrative en cours de délibéré au tribunal de Dijon. J'ai rédigé des propositions qui résument nos discussions verbales que je soumets par écrit à la SPPEF. Ce document vise l'apaisement, il est de nature à éteindre le différend entre moi, représentant la commune, garant du respect de la protection d'un monument classé, et la SPPEF, association qui est venue la défendre au nom de son client Antoine Pierre de Grammont, sur des éléments factuels qui concernent des aménagements et constructions dans le périmètre de protection du château ». Le dossier pourrait faire quelques allers-retours entre les deux parties avant qu'une convention ne soit signée. Affaire à suivre.

Cécile BOURETAL-CONSTANT

Une association départementale soutient la démarche d'Antoine Pierre de Grammont

La Confédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (Capen 71), association départementale, « respecte et soutient la démarche d'Antoine Pierre de Grammont ». Thierry Grosjean, son porte-parole, précise que « la Tour Eiffel ne nous dérange pas plus que ça, la Capen 71 n'a pas l'intention de faire un recours administratif sur ce sujet. Mais cette installation est incongrue du fait du risque de pollution de l'environnement résultant des activités des Établissements Chambreuil ». La Capen 71 dénonce « trois non-conformités majeures qui perdurent depuis la mise en service des installations. […] Recensées lors d'un contrôle effectué en 2017, elles n'étaient pas régularisées lors du contrôle complémentaire réalisé en 2018 », constate Thierry Grosjean. Ce dernier informe que « la Capen 71 a écrit au préfet de Saône-et-Loire le 12 juillet dernier et qu'elle a décidé de déposer une plainte au pénal pour faire cesser les atteintes potentielles à l'environnement ».

Thierry Grojean. Photo JSL/T.D.

RÉACTION

Photo JSL/Cécile CONSTANT

Marc Chambreuil, associé à ses deux frères à la tête de l'entreprise Chambreuil

« Nous n'avons pas connaissance d'une plainte déposée au pénal. Sur les 20 non-conformités décelées en 2017, nous en avons réglé 17 en un an. Pour les trois dernières, les plus complexes, nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée. Une enveloppe de 60 000 € a été budgétée et la commande (notamment de cabines d'aspiration) est passée. Les entreprises sont connues et les travaux devraient démarrer dans un mois. Nous avons obligation de nous mettre aux normes avant fin mars 2020. C'est ce que nous sommes en train de faire. »

LUGNY-LÈS-CHAROLLES / Patrimoine

La "tour Eiffel" va rester en place

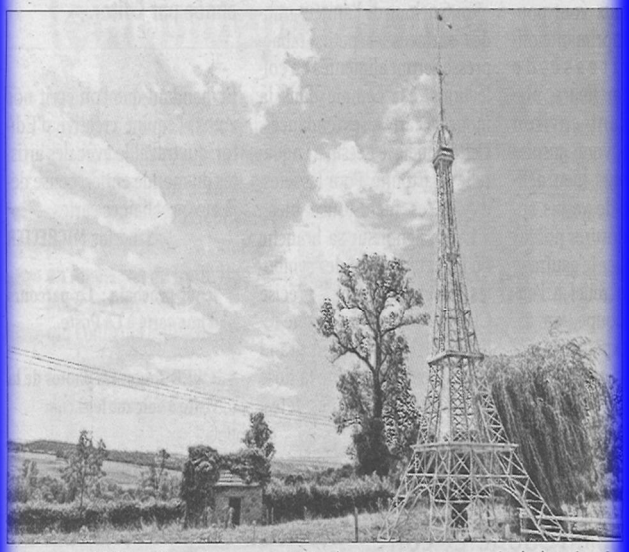

L'œuvre, qui fait 4 mètres de largeur et 16 mètres de hauteur, est située à moins de 500 mètres du château de Lugny. Photo d'archives JSL/Ketty BEYONDAS

« La réplique de la tour Eiffel de Lugny-lès-Charolles reste en place. » Par un communiqué publié ce mardi sur Facebook, le maire de Lugny-lès-Charolles, Patrick Bouillon, a annoncé la fin d'une polémique qui, depuis la mi-novembre, n'avait cessé d'enfler. L'élu reconnaît être soulagé par un accord trouvé avec la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), qui avait demandé au tribunal administratif de Dijon d'annuler une décision du maire de Lugny-lès-Charolles, autorisant les Établissements Chambreuil à aménager devant leur entreprise un terrain sur lequel est installée une réplique de la Tour Eiffel. La fameuse tour pourra finalement demeurer à son emplacement actuel, compte tenu de son caractère mobile.

NOTE Cette information est développée sur notre site internet lejsl.com (édition Charolais-Brionnais)

La réplique de la Tour Eiffel de Lugny-les-Charolles reste en place ! :

« La réplique de la tour Eiffel, œuvre d'art de l'artiste et artisan ferronnier local André CHAMBREUIL n'est plus menacée.
En effet, la justice administrative a rendu courant décembre des décisions de justice dans les dossiers instruits par la SPPEF contre la municipalité de Lugny-les-Charolles qui n'ont pas remis en cause son emplacement actuel.
Par ailleurs dans le même temps de Décembre 2019, la Municipalité de LUGNY-LES-CHAROLLES et la Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de France (SPPEF) ont négocié pour un compromis et finalement entériné le 2 janvier 2020 la signature d'un constat d'accord entre parties permettant une résolution de la discorde administrative née dans la zone des 500 m de protection du patrimoine autour du monument classé du Château de Lugny et ce, en plein accord avec les Établissements CHAMBREUIL.
Le Maire, Patrick BOUILLON a ainsi délibéré le 20 Décembre 2019 avec son Conseil Municipal, le principe d'une limitation de l'urbanisation au sein de la zone de protection au niveau atteint en 2019 par la mise en place d'une forme de moratoire sur les permis de construire au sein de la Zone Artisanale et des parcelles constructibles au sein de la zone de protection située devant le Château et appartenant actuellement exclusivement soit aux Consorts DE GRAMMONT soit aux Consorts CHAMBREUIL. Le contenu et le principe de cet accord rendu possible compte tenu des conditions locales particulières a été présenté à Madame la Sous-Préfète de CHAROLLES lors de sa visite territoriale à Lugny-lès-Charolles le Vendredi 3 Janvier 2020 dernier.
Les Etablissement CHAMBREUIL réalisent actuellement les dernières tranches de travaux d'aménagement pour réduire les 2 dernières non conformités environnementales sur les 20 relevées dans le dernier audit ICPE de la DREAL en 2018 et ce, avant la date prévue par le délai fixé au 30 Mars 2020 et ont reçu de la même façon la visite de Mme la sous-Préfète le même jour.
Le Président de la SPPEF, Julien LACAZE a apposé sa signature sur le document de constat d'accord, actant des engagements en matière d'urbanisme et d'occupation des sols pris par la Municipalité de LUGNY-LES-CHAROLLES dans la zone des 500 m de protection autour du Château de Lugny dans un but de préservation du monument comme du caractère rural du bourg ; actant des avancées sur les dossiers de possible atteinte à l'environnement ;actant des propositions de l'entreprise en matière d'atténuation des covisibilités résiduelles ; constatant que tous les aménagements déjà réalisés sont acceptables si la masse globale des aménagements futurs éventuels ne dépasse pas la zone réduite à 2,0 ha et que la surface de façades en covisibilité est ainsi limitée à ce qu'elle est actuellement ; acceptant, compte tenu de son caractère mobile, le maintien de la réplique de la tour Eiffel à son emplacement actuel ; proposant, en conséquence, un retrait de la SPPEF de son intervention dans la zone de protection du Château de Lugny
Les 2 signataires se sont déclarés pleinement satisfait du contenu de leur accord et ont considéré que le ton des discussions, la nature des solutions et l'esprit global de la discussion qui s'est tenue est un très bel exemple de mutualisation des intérêts locaux, patrimoniaux et économique qu'un tel exercice de négociation intelligente peut conduire à instaurer au service de la protection du patrimoine classé en milieu rural. »
Un grand merci à tous les 4037 acteurs de la mobilisation en soutien à DD et la Tour Eiffel de Lugny-lès-Charolles.
Bonne Année 2020 à « l'Ami Dédé » et nos meilleurs vœux de santé et de rétablissement.
La pétition est close ce jour avec à la clé une bonne nouvelle pour la nouvelle année 2020
Bonne Année 2020 à tous et en particulier à « l'Ami Dédé » avec nos meilleurs vœux de santé et de rétablissement.
Les Jeunes et la Municipalité de Lugny-lès-Charolles – 07 Janvier 2020.

Mot du Maire 2020

2019 derrière nous est avant tout le signe que notre mandat d'élu municipal est en voie d'achèvement pour les membres de l'équipe que vous aviez élue en 2014, il y a déjà presque 6 ans !
Alors qu'avons-nous vécu collectivement de marquant durant ces 6 dernières années ?

Au niveau national, la France a connu une terrible vague d'attentats ayant fait plus de 250 victimes. Ces tragédies ont cruellement marqué nos esprits à Paris en Novembre 2015 et Nice en 2016 et elles ont profondément changé nos perceptions de la vie et nous ont rappelé que l'essentiel n'est pas que dans le bien-être matériel mais qu'il faut savoir reconnaître et apprécier chaque moment de bonheur fugace que la vie nous donne.
Au niveau économique, après la crise financière de 2008, et les années qui suivirent de fort ralentissement pour l'emploi et la consommation, la dynamique positive semble s'être réinstallée plus durablement depuis 2 ans. Mais la bonne santé économique retrouvée ne semble pas devoir profiter à tous puisque des crises sociales cristallisent régulièrement depuis 2 ans des insatisfactions qu'une partie de la population revendique violement mais de manière erratique, soit en souhaitant renverser le système, soit en s'opposant à tout changement de ce même système…
L'enjeu climatique est aussi devenu prégnant et tangible pour chacun de nous qui subissons désormais des étés de sécheresse quasi systématique et des hivers d'une douceur surprenante conjugués à des phénomènes pluvieux et venteux plus rares mais d'intensité chaque fois plus remarquable.
Enfin la conscience environnementale et animale prends une ampleur telle que chacun désormais est confrontée à des choix personnels face à sa propre responsabilité en tant qu'acteur pour opérer à son niveau les rapides changements de monde et de mode de vie qui semblent les seuls espoirs de l'humanité pour enrayer un déclin promis à nos descendants.

Au niveau régional ou départemental, la nouvelle carte de France des Régions de 2016 a profondément changé le paysage et le découpage régional en même temps qu'elle les a doté de nouvelles compétences en leur accordant plus d'autonomie et les positionnant en relais direct des politiques européennes sur leurs territoires élargis respectifs, ayant atteint des tailles critiques leur permettant de rivaliser avec les autres grandes régions européennes puissantes.
Par ailleurs le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, sous l'impulsion de son Président André ACCARY, infatigable défenseur d'une idée novatrice et unique en France qui a été primée au niveau national, a largement entamé la mise en place de Centres Départementaux de Santé dans chacun des territoires pour contrer la désertification médicale en cours qui menaçait gravement le bien-vivre rural : des médecins volontaires, embauchés et salariés du Département, réinvestissent désormais nos territoires, débarrassés de toute tâches administratives et se consacrant uniquement aux soins auprès des patients.
Le Conseil Départemental a également bouclé et acté définitivement avec l'Etat le financement de la mise à 2x2 voie de la RCEA en Saône-et-Loire à hauteur de plus de 300 M€ en même temps qu'il a contractualisé avec son accord, le financement privé de l'installation du Très Haut Débit (THD) dans toutes les zones rurales du Département

Localement aussi, le paysage intercommunal à profondément évolué puisque la Commune de Lugny-lès-Charolles avait terminé l'année 2013 au sein de la CC du Canton de Charolles et ses 13 communes et 6500 habitants, puis débuté 2014 dans la nouvelle CC du Charolais après sa fusion à 3 avec les CC du Nord Charolais (Palinges) et du Val de Joux (St-Bonnet-de-Joux) avant de fusionner à nouveau à 3 au 01/01/2017 avec les CC de Paray-le-Monial et de Digoin-Val de Loire pour former la CC Le Grand Charolais rassemblant désormais 44 communes et plus de 40 000 habitants, soit 3 fois plus de communes et 6 fois plus d'habitants.
A chaque changement de périmètre, un gros travail d'harmonisation fiscale et de compétences exercées a été réalisé et après 3 ans d'existence, la CC LGC, ayant accompli les dernières étapes fiscales d'harmonisation en matière d'organisation de gestion des ordures ménagères et de gestion des milieux aquatiques, elle est désormais installée et prête à relever les défis du territoires pour lesquelles elle avait souhaité atteindre sa taille actuelle.

Enfin notre Commune de Lugny-les-Charolles a connu également quelques changements notables auxquelles elle a du s'adapter : une réduction de plus de 30% des dotations financières de l'Etat (35 k€ de 2009 à 2013 et désormais 24 k€ entre 2017 et 2020 soit -11k€) qui a réduit la marge financière de fonctionnement, la baisse des effectifs scolaires au RPI de 13% (82 à la rentrée 2014-15 et 71 à celle de 2019-20 soit -11 élèves) qui entrainera une suppression de poste à la rentrée 2020-21.

2019 a apporté à chaque habitant du village, une adresse plus précise et géolocalisée, matérialisée par un numéro d'habitation (figurant le nombre dizaines de mètres le séparant de l'origine de la voie), le long d'une voie désormais dénommée officiellement d'une appellation officielle prise en compte par l'Institut Géographique National (IGN) que les systèmes GPS reprendront progressivement dans les mises à jour de leurs bases de données dont les mises à jour auprès des utilisateurs deviennent gratuites au 01/01/2020.
Les plaques de rues seront progressivement installées le long des routes durant l'année 2020.

Cette année 2019 aura également été marquée par la révélation publique dans la presse d'une querelle durant depuis plusieurs années au sujet de l'urbanisme au sein de la zone de protection du patrimoine autour du Château de Lugny. Cette discorde s'est particulièrement cristallisée autour d'une pétition de défense de la réplique de la Tour Eiffel, œuvre d'art dont l'emplacement d'exposition dans la zone des 500m a été remise an cause au Tribunal Administratif par une association notable de défense du patrimoine de Paris (SPPEF).
La signature d'un constat d'accord le 3 janvier 2020 entre parties a permis de pacifier le sujet avec d'un engagement fort de le municipalité de mettre en place une politique locale de limitation de l'urbanisation dans la zone en échange d'un désistement d'instance et d'action de la SPPEF, tant que la municipalité respecterait ses engagements.

Directeur de Publication et Réalisation : Patrick BOUILLON, Maire – Rédaction : Commission Communication
Crédits Photos Locales : CLP du JSL et divers habitants – Impression : CENTRECOM Paray-le-Monial

Maintenant que nous réserve l'avenir proche en 2020 et plus lointain dans les années à venir ?

L'Etat et le Gouvernement doivent désormais conclure en 2020 leur volonté de mettre en place d'un système de de retraite unifié à points et équilibré financièrement, prenant en compte les différences de nature et de difficultés des métiers et les volontés contradictoires des différents systèmes existants appelés être remplacés par ce système universel et notamment certains régimes au sein de la fonction publique.
L'enjeu pour nos territoires ruraux est grand car le système universel prendra en compte la revalorisation de la totalité des petites retraites des personnes isolées, ayant eu des carrières salariées difficiles, hachées, interrompues donc longues, ou de celles du monde agricole qui après des efforts durant toute une vie de travail souvent pas assez rémunératrice, devait se contenter de maigres retraites qui ne récompensaient plus l'investissement permanent de toute une vie de travail. La raison doit l'emporter car personne ne doit oublier que faire société ensemble implique et impose souvent à chacun de nous de faire des concessions aux autres pour que tous nous puissions profiter de la même perspective de bien-être collectif.

Les prochaines années verront nécessairement l'accent mis sur l'écologie et les enjeux climatiques et de transitions énergétiques qui pourront préserver les générations suivantes d'avoir à vivre dans un monde devenu trop hostile à notre humanité qui l'aurait elle-même trop peu épargné et su la préserver.

A ce titre 2020 voit la mise en place par l'intercommunalité au sein de notre commune de Lugny-les-Charolles de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) facturée directement par la CC LGC, 2 fois par ans, au prorata du nombre de personnes au foyer pour les particuliers et au volume de déchets évacués pour les entreprises et les collectivités territoriales et ce, en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui était jusque là prélevée par le Trésor Public une fois par ans mais injustement indexé sur la seule valeur foncière du logement ou du bâti occupé (voir les pages spéciales Intercommunalité dans ce bulletin)

L'enjeu collectif prépondérant pour tous reste toujours la résistance aux forces contradictoires qui minent en permanence l'unité nationale, régionale, départementale, intercommunale ou communale. A ce titre, à leur petit niveau, les Maires restent en première ligne pour réduire les fractures, les discordes qui naissent du communautarisme des origines et des religions ou des volontés égoïstement individuelles de ne se laisser guider que par ses propres besoins ou de ne jamais écouter l'avis des autres ou de comprendre leur point de vue.

L'année 2020 qui s'ouvre derrière 2019 et que ce bulletin municipal traditionnel achève et résume, verra l'appel aux urnes des électeurs de notre Commune pour donner un nouveau mandat de 6 ans à 11 personnes volontaires qui devront se constituer en Conseil Municipal chargé de la gestion locale de notre vivre ensemble collectif.

Plusieurs conseillers municipaux actuels élus en 2014 ont souhaité se représenter mais une majorité n'a pas pu ou voulu le faire et devront être remplacés par d'autres volontaires qui se présenteront à vos suffrages. Ayant eu le privilège de conduire pour la première fois l'équipe municipale à la tête de la Commune de Lugny-les-Charolles, je veux remercier ces conseillers qui ont donné de leur temps durant ce mandat et à qui nous devons témoigner de la gratitude de s'être attaché à faire fonctionner la démocratie républicaine de manière bénévole et non intéressée pour venir quelques années s'asseoir autour de la table du Conseil et débattre en notre nom à tous de sujets parfois complexes et fastidieux.

J'ai personnellement déjà fait connaître dans la presse locale ma volonté d'en rassembler certains parmi ceux qui ont fait acte de candidature individuelle, au sein d'une liste pour me représenter en leur compagnie et en tant que candidat à vos suffrages pour exercer un deuxième mandat au cours du prochain scrutin des elections municipales dont les 1er et 2nd tour sont programmés respectivement le DIMANCHE 15 MARS 2020 et DIMANCHE 22 MARS 2020.

Certains des projets qui incomberont à la nouvelle équipe de mener et qui effectuera le prochain mandat municipal de 6 ans entre 2020 et 2026, sont déjà connus, indépendamment des personnes qui seront élus au 11 postes à pourvoir : 1-terminer le Schéma Directeur d'Assainissement en cours et établir le document de Zonage d'Assainissement qui permettra de définir le cahier des charges pour opter techniquement pour la solution qui remplacera la station d'épuration de « Orcilly » ; 2-définir les éléments de la politique d'urbanisation communale qui s'intègreront au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I) que la CC LGC a déjà lancé fin 2019 avec toutes les 44 communes réunies ensemble ; 3-Refléchir sur l'avenir des bâtiments et parcelles communaux en terme d'entretien et de destination en phase avec les besoins des habitants.

En espérant avoir pu rencontrer certains d'entre vous à la cérémonie des vœux du Samedi 4 Janvier 2020 dernier, j'adresse ou je renouvelle à chacun d'entre vous pour toute l'année 2020 qui s'ouvre à nous, mes vœux sincères de bonne santé et de réussites personnelles et professionnelles

.

Bonne Année 2020 - Patrick BOUILLON – Maire de Lugny-les-Charolles

Compte Administratif Principal 2018 voté en Février 2019

SECTION FONCTIONNEMENT 2018		DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Entretien, Fournitures...)		- 57 861,91 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel, Cotisations Sociales...)		- 86 925,90 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements...)		- 24 868,00 €
65-Autre Charges (Indemnités élus, Service Incendie, SIVOS...)		- 24 020,66 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)		- 200,92 €
67-Charges Exceptionnelles		- 50,63 €
Total Dépenses FONCTIONNEMENT 2018	(A)	- 193 928,02 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2018		RECETTES
70-Produits Services (Garderie, Concessions, Salles Communales...)		+ 13 310,37 €
73-Impôts et Taxes (Taxe Foncier Bâti, non Bâti, Taxe Habitation, CVAE)		+ 129 523,05 €
74-Dotations état et Subventions (DF, DGF, DNP...)		+ 72 784,82 €
75-Revenus Immeubles (Location prés...)		+ 868,28 €
77-Produits Exceptionnels (Dons divers...)		+ 2 196,00 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2018	(B)	+ 218 682,52 €
Résultat Budgétaire Fonctionnement 2018	(A+B)	+ 24 754,50 €

SECTION INVESTISSEMENT 2018		DEPENSES
16-Capital d'Emprunts		- 5 960,71 €
20-Immobilisation Incorporelles (Logiciels, Bureaux d'Etudes...)		- 6 956,64 €
21-Immobilisations Corporelles (Travaux...)		- 26 307,00 €
41-Opérations Patrimoniales		- 7 260,00 €
Total Dépenses INVESTISSEMENTS 2018	(C)	- 46 484,35 €

SECTION INVESTISSEMENT 2018		RECETTES
1068-Affectation de Résultats de 2017		+ 0,00 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)		+ 2 041,00 €
13-Subventions Investissements (DETR, CD71, CC...etc)		+ 21 525,82 €
16-Emprunts (Trésorerie)		+ 60 000,00 €
41 Opérations Patrimoniales		+ 7 260,00 €
Total Recettes INVESTISSEMENT 2018	(D)	+ 90 826,82 €
Résultat Budgétaire Investissement 2018	(C+D)	+ 44 342,47 €

Résultats de Clôture Compte Principal au 31/12/2018

Dépenses Fonctionnement 2018	(A)	- 193 928,02 €
Recettes Fonctionnement 2018	(B)	+ 218 682,52 €
Dépenses Investissement 2018	(C)	- 46 484,35 €
Recettes Fonctionnement 2018	(D)	+ 90 826,82 €
Résultat Budgétaire Global 2018 (A+B+C+D)	=	+ 69 096,97 €

Résultat Budgétaire Fonctionnement 2018	(A+B)	+ 24 754,50 €
Report Excédent Budgétaire Fonctionnement 2017	(E)	+ 61 783,69 €
Résultat Budgétaire Investissement 2018	(C+D)	+ 44 342,47 €
Report Excédent Budgétaire Fonctionnement 2017	(F)	+ 8 198,61 €
Restes à Réaliser en Dépenses Investissement 2018	(G)	- 57 381,34 €
Restes à Réaliser en Fonctionnement 2018	(H)	+ 0,00 €
Résultat de Clôture Global Exercice 2018 (A+B+C+C+E+F+G+H)	=	+ 81 697,93 €

Report Excédent Fonctionnement 2018 au Budget Primitif 2019	(A+B+H)	+ 86 538,19 €
Report Excédent Investissement 2018 au Budget Primitif 2019	(C+D)	+ 52 541,08 €
Affectation de résultats au Budget Primitif 2019	-(C+D+G)	+ 4 840,26 €

Budget Primitif Cpte Principal 2019 voté en Mars 2019

SECTION FONCTIONNEMENT 2019	DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Assurances, Entretien...)	- 80 000,00 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel Communal, Cot Sociales...)	- 95 000,00 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements...)	- 25 000,00 €
22-Dépenses Imprévues	- 5 384,74 €
65-Autre Charges (Indemnités élus, Subventions ASSO, SIVOS...)	- 25 500,00 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)	- 250,00 €
Virement à la Section Investissement (Equilibre Recettes Investissement Budget Primitif)	- 39 090,26 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES FONCTIONNEMENT 2019	- 270 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2019	RECETTES
70-Produits Services (Frais Garderie, Concessions, Salles Communales,...)	+ 10 000,00 €
73-Impôts et Taxes (Taxes Foncier Bâti, non Bâti, Taxe Habitation, CVAE)	+ 122 000,00 €
74-Dotations état et Subventions (DF, DGF, DNP...)	+ 55 000,00 €
75-Revenus Immeubles (Location prés...)	+ 800,00 €
77-Produits Exceptionnels (Dons divers...)	+ 502,07 €
002-Excédent de Clôture 2018 disponible en Recette Fonctionnement	+ 81 697,93 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES FONCTIONNEMENT 2019	+ 270 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2019	DEPENSES
16-Capital d'Emprunts	- 30 000,00 €
20-Immobilisation Incorporelles (Licences Logiciels Informatiques...)	- 10 000,00 €
21-Immobilisations Corporelles (Affectées Acquisitions, Travaux...)	- 95 000,00 €
22-Dépenses Imprévues	- 10 000,00 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES INVESTISSEMENTS 2019	- 145 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2019	RECETTES
1068-Affectation du Résultat 2018	+ 4 840,26 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)	+ 1 987,00 €
13-Subventions Investissements (PIIC du CG71, Amendes de Police...)	+ 46 541,40 €
001-Excédent de Clôture 2018 disponible en Recette Investissement	+ 52 541,08 €
Virement Section Fonctionnement (Equilibre Recettes Investissement au Budget Primitif)	+ 39 090,26 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES FONCTIONNEMENT 2019	+ 145 000,00 €

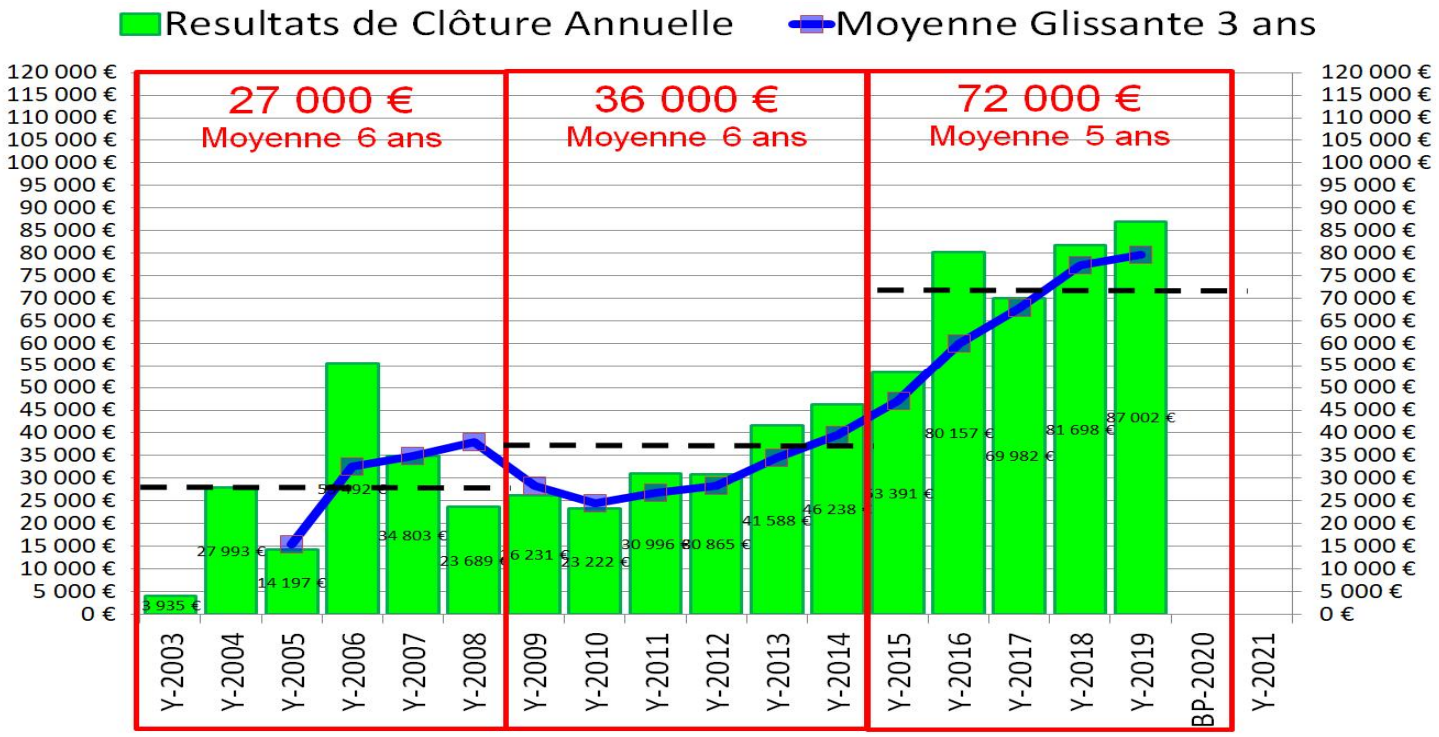

Compte Administratif ESTIMATIF 2019

Total Dépenses FONCTIONNEMENT 2019	- 200 000 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2019	+ 205 000 €
ESTIMATION Résultat de Fonctionnement 2019 (Excédent)	+ 5 000 €

Total Dépenses INVESTISSEMENT 2019	- 67 000 €
Total Recettes INVESTISSEMENT 2019	+ 40 000 €
ESTIMATION Résultat d'Investissement 2019 (Déficit)	- 27 000 €

ESTIMATION Résultats de Clôture Compte Principal au 31/12/2019

Excédent Fonctionnement 2019	+ 5 000 €
Déficit Investissement 2019	- 27 000 €
Report Excédent Investissement 2018	+ 52 000 €
Report Excédent Fonctionnement 2018	+ 87 000 €
Restes à Réaliser en Dépenses INVESTISSEMENT 2019	- 30 000 €
Restes à Réaliser en Recettes INVESTISSEMENT 2019	+ 0 €
ESTIMATION Résultat de Clôture Exercice 2019	+ 87 000 €

ESTIMATION des Montants en Report au Budget Primitif 2020 au 31/12/2019

Excédent Fonctionnement 2019	+ 87 000 €
Report Excédent Fonctionnement 2018	+ 5 000 €
ESTIMATION Report en FONCTIONNEMENT au Budget 2020	+ 92 000 €
Déficit Investissement 2019	- 27 000 €
Report Excédent Investissement 2018	+ 52 000 €
Restes-à-Réaliser en Investissement 2019	- 30 000 €
ESTIMATION Report en INVESTISSEMENT au Budget 2020	- 5 000 €
Soit l'estimation Précédente du Résultat de Clôture Exercice 2019	+ 87 000 €

Les données sont des estimations raisonnables basées sur les données comptables connues au 20 Janvier 2018
Le Compte Administratif 2019 sera officiellement délibéré par le Conseil Municipal au cours du mois de Février après clôture comptable officielle au cours du début du mois de Janvier 2020.
Il sera publié dans le Bulletin Municipal 2020 au centime près

Budget Primitif ESTIMATIF 2020

Prévisionnel Dépenses FONCTIONNEMENT 2020	- 250 000 €
Prévisionnel Recettes FONCTIONNEMENT 2020	+ 250 000 €
Prévisionnel Dépenses INVESTISSEMENT 2020	- 160 000 €
Prévisionnel Recettes INVESTISSEMENT 2020	+ 160 000 €

Composition du Conseil Municipal 2018-2020

Patrick BOUILLON – Maire
Né en 1963 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Bas du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Physicien-Electronicien – Cadre Manager en Entreprise de 1988 à 2008
Généalogiste, Propriétaire et Gérant de Chambres et Table d'Hôtes - Domaine Le Pré de La Serve à LUGNY-LES-CHAROLLES
Célibataire - p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Patrice DELORME – 1er Adjoint au Maire
Né en 1972 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Neuf à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié à Stéphanie FUTELOT - Trois enfants : Quentin, Maxime et Clara - p.delorme@lugny-les-charolles.net

Victor-Emmanuel PACAUD – 2ième Adjoint au Maire
Né en 1976 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Les Champs à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié avec Chantal ESMORINE – Deux enfants : Juliette et Alice - ve.pacaud@lugny-les-charolles.net

Antoine-Pierre de GRAMMONT – Conseiller Municipal
Né en 1971 à NEW-YORK (USA) résidant à PARIS et à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Cadre Analyste Financier à PARIS
Célibataire - ap.degrammont@lugny-les-charolles.net

Christophe GRIFFON – Conseiller Municipal
Né en 1970 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Menuisier salarié à SAINT-VINCENT-BRAGNY
Marié à Nadine DESROCHES - Trois enfants : Mélanie, Corentin et Clément - c.griffon@lugny-les-charolles.net

Joëlle LAMBOROT (née BURTIN) – Conseillère Municipale
Né en 1954 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à LUGNY-LES-CHAROLLES
Assistante Commerciale à CHAROLLES, en Retraite depuis Octobre 2014
Divorcée - Deux enfants : Julien et Corinne - j.lamborot@lugny-les-charolles.net

Alix LECOMTE– Conseillère Municipale
Né en 1982 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Lotissement d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Banque à DIGOIN
Deux enfants : Loane et Léo-Paul - a.lecomte@lugny-les-charolles.net

Sylvie LHENRY– Conseillère Municipale
Né en 1973 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant Les Terdes à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Commerce en Boulangerie à PARAY-LE-MONIAL
Vit avec Jean-François PACAUD - Deux enfants : Laurine et Alexis- s.lhenry@lugny-les-charolles.net

Fabrice PERRIER – Conseiller Municipal
Né en 1981 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Buisson de la Vigne à LUGNY-LES-CHAROLLES
Mécanicien salarié
Marié à Elise NUGUE - Trois enfants : Noémie, Emilien et Firmin – f.perrier@lugny-les-charolles.net

Rémi-Christophe ROCHAY– Conseiller Municipal
Né en 1979 à MÂCON (71) résidant Les Chassignots à LUGNY-LES-CHAROLLES
Paysagiste salarié et autoentrepreneur.
Vit avec Anne-Laure CHAMBREUIL – 1 Enfant : Jonas - rc.rochay@lugny-les-charolles.net

Nota Bene : Catherine ZAMBELLI a présenté sa démission au sous-préfet qui l'a accepté, le 11 Avril 2017.

Elections Municipales du 15 et 22 Janvier 2020

Les élections municipales françaises de 2020 doivent avoir lieu les 15 et 22 mars 2020 afin de procéder au renouvellement des conseils municipaux des communes françaises et des conseils communautaires des intercommunalités. Le mode de scrutin dépend de la taille de la commune.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, comme à LUGNY-LES-CHAROLLES l'élection des conseillers municipaux se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec panachage : au 1er tour le Dimanche 15 Mars 2020, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits ; à défaut, un second tour est organisé le Dimanche 22 mars 2020, dans lequel la majorité relative suffit.

Il y a 11 postes de Conseillers municipaux à pourvoir pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES qui compte 350 habitants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages au 2nd tour , l'élection est acquise au plus âgé lorsque tous ne peuvent être élus compte tenu du nombre de sièges à pourvoir.

Depuis la réforme du 17 mai 2013, une déclaration individuelle de candidature en préfecture ou sous-préfecture est obligatoire pour chacun, que leur candidature soit isolée ou au sein d'un liste commune présentée par une tête-de-liste. Les listes incomplètes sont autorisées.
On ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature.
Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le panachage est autorisé : les électeurs ont le droit de ne pas respecter les listes de candidats, en votant pour des candidats issus de listes différentes (à condition qu'ils aient déposé une déclaration individuelle de candidature.
La date limite de dépôt de candidature en Préfecture est le JEUDI 27 FEVR

Etat-Civil 2019

Naissances 2019

Charlie CHAMBREUIL — Né le 12 Août 2019 à Paray-le-Monial
Fils de Rémi ROCHAY et Anne-Laure CHAMBREUIL de « Les Chassignots »

Mariage 2019

Iulian ZAMFIR
Zerfa ALI-KADA
Mariés le 05 Décembre 2019 à Lugny-les-Charolles
Bientôt nouveaux habitants de la Commune au 18, Route des Boulays à « Orcilly »

Décès 2019

Lucienne BALLIGAND — Décédé le 20 Avril 2019 à Charolles à l'âge de 97 ans
Noël LORTON — Décédé le 16 Juin 2019 à Lugny-les-CHarolles à l'âge de 82 ans

Et hors état-civil de la commune de Lugny-les-Charolles
Jeanne RAVAUD — Décédé en 2019, à l'âge de 92 ans

Etat-Civil 1919

Naissances 1919

Marcel BOUILLON — Né le 14 Février 1919 à Lugny-les-Charolles (Décédé à Nochize le 23 mai 1967)
Fils de François BOUILLON et Charlotte MICHEL, Cultivateur de « Bizy »

Françoise PLASSARD — Née le 20 Septembre 1919 à Lugny-les-Charolles (Décédée à Charolles le 30 Janvier 2009)
Fille de Jean-Marie PLASSARD et de Françoise DUBOIS, Cultivateurs de « Orcilly »

Jean THERIAUD — Né le 11 Novembre 1919 à Lugny-les-Charolles (Décédé à Charolles le 20 Août 2015)
Fils de Jean-Marie THERIAUD et de Antoinette FENEON, Cultivateur de « Le Breuil »

Céline BOUILLON — Né le 30 Novembre 1919 à Lugny-les-Charolles (Décédée à Lugny-les-Charolles le 16 Décembre 1919)
Fille de François BOUILLON et Charlotte MICHEL, Cultivateur de « Bizy »

Mariages 1919

Pierre BOUILLON — *Né le 22 Juin 1887 à Lugny-les-Charolles*
Cultivateur de « Bizy » à Lugny-les-Charolles — *Fils de (+) Jean-Marie BPUILLON et Françoise JOLY, Cultivateurs de « Bizy » à Lugny-les-Charolles*
et — Mariés le 22 Septembre 1919 à Lugny-les-Charolles
Marie-Antoinette GIRARDON — *Née le 23 Mai 1893 à Lugny-les-Charolles*
Cultivatrice à Lugny-les-Charolles — *Fille de(+) Antoine GIRARDON et Jeanne-Marie PAPERIN, Cultivateurs à Lugny-les-Charolles.*

Claude DUMONT — *Né le 13 Août 1866 à Saint-Julien-de-Civry*
Cultivateur à Saint-Julien-de-Civry — *Fils de (+) Antoine DUMONT et Louise DEVILLARD, Cultivateurs à Saint-Julien-de-Civry*
et — Mariés le 3 Octobre à Lugny-les-Charolles
Eugénie COMTE — *Née le 1er Août 1887 à Saint-Aubin-en-Charolais*
Cultivatrice à Lugny-les-Charolles — *Fille de François COMTE et (+) Françoise MONDANGE, Cultivateurs à Saint-Aubin-en-Charolais*

Joseph DUCAROUGE — *Né le 6 Avril 1895 à Hautefond*
Cultivateur à Hautefond — *Fils de Louis DUCAROUGE et Claudine DUBUISSON, Cultivateurs à Hautefond*
et — Mariés le 22 Novembre 1919 à Lugny-les-Charolles
Hyppolyte-Maria LAMBOROT — *Née le 1er Décembre 1896 à Champlecy*
Cultivatrice à Lugny-les-Charolles — *Fille de Hyppolyte LAMBOROT et Marguerite BONOUVRIER, Cultivateurs à Lugny-les-Charolles*

Henri-Paul HUSSON — *Né le 29 Mars 1893 à Blainville (54)*
Mécanicien-Ajusteur à Chalon-sur-Saône — *Fils de Ernest HUSSON et Marie FLUTE, de Blainville (54)*
et
Francine PERNETTE — *Née le 21 Juillet 1988 à Lugny-les-Charolles*
Institutrice à Lugny-les-Charolles — *Fille de Claudius PERNETTE et Stéphanie POYET, Instituteurs retraités à Lugny-les-Charolles*

Décès 1919

Claude PELLENARD — Décédé le 02 Juin 1919 âgé de 79 ans, Charron à Lugny-les-Charolles
Claudine GIRARDON — Décédée le 15 Novembre 1919 âgée de 69 ans, Veuve de Jean-Marie THERIAUD
Céline BOUILLON — Décédée le 16 Décembre 1919 âgée de 15 jours, fille de François BOUILLON et Charlotte MICHEL

Les Enfants et Jeunes de Lugny-les-Charolles

Et de « Fommerand » à HAUTEFOND

2019 — 0 an

Charlie CHAMBREUIL

2018 — 1 an

Célestine GOUGAUD
Elyna VALETTE

2017 — 2 ans

Héloïse ALLOIN
Louise DEGRANGE
Jonas DODET
Léana DUCRAY
Alice PACAUD

2016 — 3 ans

Jonas CHAMBREUIL
Jules PLET
Eden PREYNAT

2015 — 4 ans

Jade CHATEAU
Léandre JONDET

2014 — 5 ans

Irulane JOLIVOT
Juliette PACAUD
Firmin PERRIER
Ruben PORTERAT
Nathanaël TRONCY

2013 — 6 ans

Marius BARIL
Alexandre CIGALA
Gatien DODET
Robin DUCRAY
Roman GOURGIN
Léo-Paul SIVIGNON

2012 — 7 ans

Manon DELOBEL
Lola FOURNIER
Erin MARTIN

2011 — 8 ans

Antoine CIGALA
Mathéo FOURNIER
Ethann ZELINE

2010 — 9 ans

Gabin CHATEAU
Maxence DODET
Gabin DESOUTTER
Clarisse GUERIN
Yanis JANIN
Cyrielle JONDET
Alexis PACAUD
Emilien PERRIER
Anaïs RAY
Maelysse TRONCY

2009 — 10 ans

Romane ANDRE
Lazare BARIL
Jean GASCIOLLI
Eugénie GENETIER
Eliot GUITTON
Emma MARTIN
Bastien MORIN
Thiméo PORTERAT
Loane SIVIGNON

2008 — 11 ans

Louis CHATEAU
Jeanne CIGALA
Jossua COMTE
Soline JONDET
Noémie PERRIER
Grégory SAUNIER
Lucie THEREAU
David ZELINE

2007 — 12 ans

Fanny GENETIER
Esteban GOURGIN
Lucie JANIN
Anaïs RAY

2006 — 13 ans

Mathéo BERNARD
Anouk DARBON
Clara DELORME
Marion DELORME
Léo GUITTON
Audric KOWALEWSKI
Hugo MORIN
Marc ZELINE

2005 — 14 ans

Lise DAUVERGNE
Yoann GERMAIN
Clément GRIFFON
Laurine PACAUD

2004 — 15 ans

Noémie ANDRE
Aurore GASCIOLLI
Tessa GROBEAU
Mathilde GUERIN
Ophélie PERRIER
Dylan SEURRE
Aurélia SUEUR

2003 — 16 ans

Agathe DARBON
Juliette DAUVERGNE
Alexis DELORME
Benjamin LAMURE
Paul SIVIGNON

2002 — 17 ans

Mathilde ANDRE
Océane DANDOIS
Maxime DELORME
Eliaz MUZY
Antoine VACHON

2001 — 18 ans

Bastien DEGANO
Benjamin SAUNIER
Marie GASCIOLLI
Bastien GERMAIN
Corentin GRIFFON
Gaëtan LAUFERON
Kevin SEURRE
Alexis SUEUR

2000 — 19 ans

Thibault BERNARD
Benjamin CADOT
Yohann GROSBEAU
Alexandre PERRIER
Hugo SIVIGNON
Pauline VACHON

1999 — 20 ans

Quentin DELORME
Mélanie GRIFFON
Pierre-Antoine MELOT

Les Amis du Moulin de Lugny

les-amis-du-moulin-de-lugny.over-blog.com/r

Faisons un peu l'historique du moulin et de son Association crée en l'an 2000.

Cette Association avec ses bénévoles, munie d'un bail emphytéotique de 50 ans, sauve le moulin de la destruction avec l'aide précieuse de SMBS Rempart et du Patrimoine.

A cette époque, le bâtiment menace ruine. Le contrefort arrière est à terre, la chaine d'angle ouest est très ébranlée, la noue en zinc séparant les deux bâtiments est complètement pourrie ainsi qu'une grosse poutre maitresse du moulin et le béton du sous-sol. L'eau de la rivière passet sous les fondations. Sans intervention son écroulement ne pouvait tarder.

La rénovation s'effectue sur tout le bâtiment en commençant par les toitures en très mauvais état. Il faut dix années pour arriver à la construction de la roue, puis l'installation d'une génératrice afin de produire l'électricité pour EDF, remettre en état la meunerie avec la fabrication de la farine et les aménagements extérieurs, cour, radier, vannages et toilettes.

A ce jour, nous pouvons dire que l'Association est une petite entreprise conduite par 18 bénévoles, chacun dans son rôle pour en maintenir l'activité, son entretien et son suivi.

Elle a bien sûr quelques revenus, par les nombreuses visites, groupes ou écoles, les repas de fête du mois d'août, et par la vente du courant à EDF, bien que pour cinq années à venir, EDF nous a supprimé la majoration de qualité sous prétexte d'une non production sur trois mois d'hiver en 2013/2014, ceci en raison des pannes dues à la génératrice à cette époque. Mais l'Association a aussi des dépenses – Elle s'acquitte des impôts Fonciers et des taxes sur les entreprises, C.F.E.– T.V.A. – Assurances – entretiens et frais de maintenance, les abonnements au fonctionnement et sa consommation électrique, mais surtout, les remboursements de l'emprunt jusqu'en 2028.

Son but, est de pouvoir maintenir l'activité avec recettes / dépenses au plus juste afin de pérenniser ce site et son rôle. Ce qui est un plus pour notre village, ce dont on peut être fiers.

L'entretien du site est toujours d'actualité tout au long de l'année. Nous avons profité du faible niveau d'eau cet été pour reformer les deux déversoirs de trop plein, situés en amont des grosses vannes de décharge, des enrochements protègent maintenant leurs côtés.

La petite ile jouxtant la roue s'étant fortement dégradée sur un coté avec les gros débords de l'hiver dernier ; un « mur végétalisé » fait de forts et profonds piquets de bois d'aulne, sur lesquels ont été tressés des branchages de la même essence, a été construit par les bénévoles, ces bois devraient normalement pendre racine. 20 M3 de terre récupérées transportées à la brouette, ont comblé le vide arrière.

La cour du moulin accessible, disponible et entretenue, permet aux nombreux agriculteurs de Lugny et environs, de pouvoir puiser dans la rivière l'eau nécessaire au breuvage des troupeaux. La municipalité reconnaissante, a cette année octroyé une subvention de 333,00 €uros. L'association du Moulin apprécie ce geste et la remercie très sincèrement.

Toujours beaucoup d'activités et des visites par les enfants des écoles maternelles et primaires, avec René CASSIN et Bellevue de Paray - le regroupement de St Symphorien des Bois - La Clayette. La fabrication et la cuisson du pain intéressent les enfants et les accompagnants, tous emportant chacun son petit pain.

Plusieurs associations, qu'elles soient - les Vieilles voitures - groupes d'amis - de familles ou d'administrations - se sont également bien intéressées au fonctionnement du moulin, de la roue, de l'électricité produite laquelle est envoyée sur le réseau E.D.F.

Les journées des Moulins et du Patrimoine, drainent un nombre important de gens à visiter les installations, sans oublier les groupes ou nombreuses personnes isolées qui viennent en belle saison, soit pique-niquer, soit se reposer ou passer un moment de détente auprès de l'eau, sur un site somme toute, bien agréable.

Le moulin fonctionne bien en vitesse de croisière à condition que le niveau d'eau soit de la partie, ce qui en cette année de grande sécheresse, a fortement fait défaut tout l'été.
Les précipitations de printemps et de cette fin d'année, ont apporté de l'eau au moulin, la production d'électricité a été très satisfaisante jusqu'à mi-juin, elle redémarre en cette fin novembre, avec espoir de continuité.

Le moulin a eu l'honneur de recevoir la visite de notre Députée Madame CORNELOUP, et son attaché parlementaire. Le personnel administratif de la D.T.T. nous a honoré de sa visite.
La fête du moulin sous chapiteau début août, a rassemblé plus de 200 personnes autour d'un jambon à la broche au bord de l'eau, ce temps festif est toujours bien apprécié.

Les bénévoles, leurs épouses et amis participants, notre Maire Patrick BOUILLON nous ayant fait l'honneur de sa présence, se sont rassemblés début octobre au farinier, afin de convertir les restes du repas du mois d'août, en un casse-croute amical et agréable formant un moment de détente et d'amitié.

Allez visiter - Le Blog « les Amis du Moulin » il est toujours d'actualité

Site Internet : www.lugny-les-charolles.net

Fin 2019, en 5 années ou 1825 jours de mise en ligne le site totalise près de 470 000 visites, soit plus de 250 par jour en moyenne, ce qui constitue un excellent résultat pour notre nouveau média de communication
La tenue du site est confiée à la Commission Communication composée de Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY et Catherine ZAMBELLI et présidé par le Maire Patrick BOUILLON.
Le site continue d'être enrichi des contenus divers ayant trait à la vie de la commune et son passé. L'enjeu est désormais de le faire vivre au quotidien avec des mises à jour régulières et actualisées.

La commission Communication réfléchit à la mise en place d'un moyen encore plus interactif pour la municipalité de toucher ses habitants : création d'un réseau social fermé ou messagerie instantanée…etc

Pour vous connecter sur le site Internet, vous pouvez « flasher » le QR Code ci-contre avec votre application Flashcode usuelle téléchargée sur votre téléphone portable

Dossier 12 pages : Les Anciens Maires de Lugny

Dès le IXe siècle, certaines villes et bourgs sont dotés d'une charte de franchise communale. Certaines de ces chartes prévoient l'institution d'un maire, qui dirigent l'exécutif communal et assument certaines responsabilités, notamment en matière de maintien de l'ordre.

La Révolution française de 1789 crée un cadre juridique uniforme sur la totalité du territoire, et institue la création de communes, chargées de gérer le territoire des paroisses qui structuraient jusqu'alors le territoire français.
De 1789 à 1799, les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

De 1799 à 1848, la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, qui sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants. La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Après la Révolution de 1848, du (3 juillet) à 1851, les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6000 habitants.

La Deuxième République prévoit, en 1851 la nomination des maires par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour cinq ans à partir de 1855. Ces règles s'appliquent pendant le Second Empire

Après la chute du Second Empire, la Troisième République instaure en 1871 l'élection des maires et maires-adjoints de la plupart des communes par leurs conseils municipaux et en leur sein, à la suite de l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel. Cette règle est généralisée à l'ensemble des communes (sauf Paris) par la loi municipale du 5 avril 18841, dont les principes fondamentaux inspirent toujours la législation actuelle.

A l'occasion du scrutin des prochaines elections municipales à venir de 2020, le bulletin municipal 2019 vous remémore tous les précédents Maires nommés ou élus à la tête du Conseil municipal de la commune depuis 1789 et jusqu'à 2019 soit depuis 230 années !…Il tente également de faire la liste exhaustive de tous les citoyens qui ont fait partie des différents conseils municipaux durant la même période.

Jean LARUE – Maire de 1789 (55 ans) à 1795 (61 ans), pendant 6 ans, réélu 2 fois (en 1791 et 1793)

Jean Ier LARUE (1734-1815) est né au hameau de « Les Bonjeans » à NOCHIZE, fils de Pierre LARUE (1706-1744) et de Marguerite JANNIAUD (1706-1777), Marchand Laboureur, issus d'une lignée de Laboureurs aisés originaires de la Commune de SAINT-SERNIN-EN-BRIONNAIS (qui deviendra par lettres patentes de la main du Roi de France LOUIS XIV en 1725, la paroisse de VAUBAN en remerciement de l'œuvre immense d'Antoine Le PRESTRE de VAUBAN, Lieutenant Général des Armées, Ingénieur général des places, villes, citadelle et châteaux du Royaume de France).
Sa lignée paternelle est passée de Vauban à Ligny-en-Brionnais, puis Amanzé, Nochize et Lugny-les-Charolles.

Jean Ier LARUE épouse en 1763, Marie FURTIN (1745-1806), issue de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY. Le couple aura 17 enfants dont 6 garçons et 11 filles tous nés à Orcilly dont l'ainé, Jean II LARUE (1765-1803) époux de Antoinette JANNIAUD (1770-1840) de Lugny-les-Charolles en 1793, sera Meunier du Moulin de Lugny pour les Seigneurs de LEVIS et aura 6 enfants dont Jean III LARUE (1793-1868) époux de Philiberte JANNIAUD (1799-1855) de CHASSENARD, puis qui partira s'établir sur SAINT-AUBIN-EN-CHAROLAIS.

Jean Ier LARUE fut une personnalité marquante de la Communauté de vie Lugnissoise de la fin du 18ième siècle qui pris part à la vie municipale issue du nouveau monde d'après révolution française de 1789. Il fût ainsi le premier Maire élu de la Commune, réélu 2 fois en 1791 et 1793. En 1799, Jean II LARUE, fils de Jean Ier LARUE, Maire, se porte également acquéreur de l'Eglise Saint-Martin de Lugny-les-Charolles (l'ancienne du 13ième siècle localisée à l'emplacement de l'ancien cimetière actuel qui en a gardé la porte d'entrée) et du presbytère (l'ancien du 15ième siècle désormais inclus au sein de la propriété Chambreuil à coté de l'ancien cimetière) lors de la vente des biens du Clergé en tant que biens nationaux. L'église sera désormais louée par Jean II LARUE mais, décédé prématurément en 1803, sa veuve Antoinette JANNIAUD, après d'apres discussions municipales sur le sujet avec les Seigneurs de Levis et la Préfecture de Saône-et-Loire, finit par revendre l'église à la Commune en 1807 qui construit à partir de 1808 un nouveau presbytère de l'autre coté de la Route de Charolles, (l'Actuelle Salle Communale de Lugny) en remplacement du précédent qui n'est pas retourné dans le domaine public.

Jean Ier LARUE a été réélu 2 fois pour 2 années en 1791 et 1793. Il a été élu à l'âge de 55 ans et avait 61 ans lorsqu'il a quitté ses fonctions électives après 6 années de mandat en 1795. Il est décédé 20 ans plus tard en 1815 à HAUTEFOND, 9 ans après son épouse Marie FURTIN décédée à l'hôpital de CHAROLLES en 1806.
On trouve parmi les arrières petits enfants, descendants du couple LARUE/FURTIN : LARUE de Saint-Aubin, DUCAROUGE de Lugny, SEURRE de Lugny, VERNAY de Lugny, PAILLARD de Lugny, FUYET de Lugny, GALLAND de Lugny, REVILLET de Lugny, LIOT de Lugny, BOUCHENOIRE de Changy, et enfin les BERGER de Changy.

Adjoint : Martin LATER (1752-1832), Laboureur à « Orcilly »
Conseillers : Charles-Antoine BELHOMME (1752-1825), Régisseur au « Château », Philibert BERNARDIN (v1770-v1820), Laboureur à « Lucenay », Pierre BOUZU (v1760-1835), Laboureur à « Orcilly », Martin CHEVENARD (1753-1817), Marchand Tuilier de « Le Vernay », Benoit JANNIAUD (1753-1817), Artisan et Marchand tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean GALLAND (1759-1827), Forgeron de « Orcilly », Jean II LARUE (1765-1803), Marchand Meunier de « Le Moulin », fils de Jean Ier LARUE , François Ier MONTMESSIN (v1765-1807), Marchand Fermier de « Roussy », Claude PACAUD (1740-1815), Marchand Fermier de « Grazy », Pierre-Antoine PERRET (v1740-1803), Marchand Potier de « Le Vernay ».

Jean-Marie DESFORGES – Maire de 1795 (27 ans) à 1815 (47 ans), pendant 20 ans, réélu 1 fois (en 1797)

Jean-Marie DESFORGES (1768-1832) est né au hameau de « Pian » à CHAMPLECY, fils de Jean-Baptiste DEFORGES (1729-1806) et de Antoinette DELAGRANGE (1734-1801), Marchand Laboureur et Fermier au Château de Champlecy, issus d'une lignée de Fonctionnaires Gendarme Archer de la Maréchaussée, Notaires Royaux et Marchand Laboureurs aisés originaires de la Commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY.
Sa lignée paternelle est passée de Saint-Julien-de-Civry à Curbigny, puis Champlecy et Lugny-les-Charolles.

Jean-Marie DESFORGES épouse en 1793, Louise CIRCAUD (1769-1825), issue de OYÉ. Le couple aura 4 enfants tous nés au Bourg de Lugny-les-Charolles dans la Ferme du Château, dont une seule fille, Philiberte DESFORGES (1800-1859) épouse de Gabriel DEBARNOT (1796-1879) de Vendenesse-les-Charolles en 1821, sera Marchand de Vins et Cabaretier-Aubergiste au Bourg de Vendenesse-les-Charolles et qui auront une descendance sur le village de VIRY.

Jean-Marie DESFORGES est élu en 1795 à 27 ans, alors qu'il vient tout juste de s'implanter sur la Commune de Lugny-les-Charolles après son mariage à Oyé avec une membre de la famille des CIRCAUD, qui font partie des grandes familles de marchand fermier et négociant de bétail qui ont collectivement développé et fait prospérer le négoce de bétail en Brionnais et en Charolais à partit du 16ième siècle. La famille DESFORGES, d'une lignée petit-bourgeois de campagne, occupant des charges de Fermiers Régisseurs de domaines agricoles pour la petite noblesse locale, étaient attachés au début du 17iè siècle, à la Seigneurie de Vaulx-de-Chizeuil, avant qu'une de ces branches viennent régir le Domaine Seigneurial de Champlecy au 18iè puis celui du Domaine de la Baronnie de Lévis à Lugny-les-Charolles.

Jean-Marie DEFORGES a été réélu 1 fois pour 2 années en 1797 et à partir de 1799 et jusqu'en 1848, la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, qui sont alors nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants. Il a été élu à l'âge de 27 ans et avait 44 ans lorsqu'il a quitté ses fonctions électives après 17 années de mandat en 1812. Il est décédé 20 ans plus tard en 1832 à l'hôpital de PARAY-LE-MONIAL, 7 ans après son épouse Louise CIRCAUD décédée à Viry en 1825 chez son gendre Gabriel DEBARNOT.

On trouve parmi les arrières petits enfants, descendants du couple DESFORGES/CIRCAUD : DEBANOT de Viry et GONDARD de Viry

Adjoint : Charles-Antoine BELHOMME (1752-1825), Cultivateur au « Château »,
Conseillers Philibert BERNARDIN (v1770-v1820), Laboureur à « Lucenay », Pierre BOUZU (v1760-1835), Laboureur à « Orcilly », Martin CHEVENARD (1753-1817), Marchand Tuilier de « Le Vernay », Benoit JANNIAUD (1753-1817), Artisan et Marchand tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean GALLAND (1759-1827), Forgeron de « Orcilly », Jean II LARUE (1765-1803), Marchand Meunier de « Le Moulin », fils de Jean Ier LARUE , François Ier MONTMESSIN (v1765-1807), Marchand Fermier de « Roussy », Claude PACAUD (1740-1815), Marchand Fermier de « Grazy », Pierre-Antoine PERRET (v1740-1803), Marchand Potier de « Le Vernay ».

Charles-Antoine BELHOMME Maire de 1815 (63 ans) à 1816 (64 ans), pendant 2 ans

Charles-Antoine BELHOMME (1752-1825) est né à MAGNY-EN-VEXIN (95), fils de Antoine BELHOMME (1706-1744) et de Marie-Louise DANDELY (1706-1777), Cultivateur pour le Château de Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Laboureurs aisés originaires de la Commune de SAINT-GERVAIS dans le Val d'Oise.
On ne connait pas quelles sont les raisons qui ont amené le personnage de Charles-Antoine BELHOMME à venir s'installer en Pays Charolais au service de la Famille DE LEVIS, propriétaire du Château de Lugny.

Charles-Antoine BELHOMME épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1793, Jeanne-Françoise DURAND (1752-1827), issue de SEMUR-EN-BRIONNAIS, fille de François DURAND, Bourgeois et Docteur en Médecine et Marie-Anne GRANDJEAN.
Le couple n'aura par d'enfants et aucune descendance.
Une sœur de Charles-Antoine BELHOMME, Marie-Louise BELHOMME, née également dans le Val-d'Oise, y ayant épousé Nicolas SANTERRE, Entrepreneur Masson à Saint-Gervais (95), lequel couple aura une fille Félicité SANTERRE (1791-1847), née à Saint-Gervais, viendra épouser le 29 Août 1920 à LUGNY-LES-CHAROLLES, François MONTMESSIN (1800-1847), Cultivateur-Eleveur de « Bizy », dont la descendance quittera la Commune de Lugny-les-Charolles, pour celles de Dyo puis celles du Brionnais.

Charles-Antoine BELHOMME a été nommé au poste de Maire par le Préfet en 1815. Il a été élu à l'âge de 63 ans et avait 64 ans lorsqu'il a quitté ses fonctions après moins de 2 années de mandat après 6 années de mandat en 1795. Il est décédé 10 ans plus tard en 1825 à LUGNY-LES-CHAROLLES, 2 ans avant son épouse Jeanne-Françoise DURAND, décédée également à Lugny.

Adjoint : Jean GALLAND (1759-1827), Forgeron de « Orcilly »
Conseillers : Pierre BOUZU (v1760-1835), Cultivateur à « Orcilly », Jean-Pierre DAUVERGNE (1761-1819), Cultivateur de « Orcilly », Claude DEROMERY (1759-1827), Régisseur du Château de Lugny, Gabriel GIRARDON (1774-1838), Cultivateur de « Roussy », François JANNIAUD (1761-1828), Artisan Tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean-Claude JOLY (1787-1883), Cultivateur de « Grazy », François JOUVE (1784-1860), Cultivateur de « Roussy » , Gabriel DELAGRANGE (1775-1853), Cultivateur du Château, Martin LATER (1752-1832), Cultivateur à « Orcilly »

Pierre DUMONT – Maire de 1816 (26 ans) à 1821 (31 ans), nommé pendant 5 ans

Pierre DUMONT (1790-1871) est né à SALORNAY-SUR-GUYE, fils de Antoine DUMONT (1729-1806) et de Espérance DUMONTEL (1755-1814), Cultivateur au Château et Régisseur pour le DE LEVIS, issu d'une lignée de Marchand Fermier de la petite bourgeoisie rurale locale en Chalonnais (et différente de la souche DUMONT du Charolais dont un autre Pierre DUMONT deviendra également Maire de la Commune au 20ième siècle)

Pierre DUMONT épouse en 1812, Anne GAYET (1792-1838) , issue de CHAROLLES, fille de Claude-Philibert GAYET, Bourgeois et Notaire de 'Perche » à CHAROLLES et de Marie-Anne ZECH d'origine Suisse. Le couple aura 2 enfants, tous deux nés à Charolles : Marie-Delphine (1813-????) épouse de Benoit du MARAMBAUD de CALENDELLE (1796-????) , Percepteur à Charolles, et Pierre-Hector DUMONT (1822-1900) Avocat à Paris (75), époux de Emilie COURTOT (1827-1892) Cantatrice à l'opéra de Paris.

Pierre DUMONT est nommé Maire en 1816, par le préfet. Il a été nommé à l'âge de 27 ans et avait 31 ans lorsqu'il a quitté ses fonctions après 5 années de mandat en 1821. Il est décédé beaucoup plus tard en 1871 à Lugny-les-Charolles, 33 ans après son épouse Anne GAYET décédée à Charolles en 1838.

Adjoint : Jean GALLAND (1759-1827), Forgeron de « Orcilly »
Conseillers : Pierre BOUZU (v1760-1835), Cultivateur à « Orcilly », Jean-Pierre DAUVERGNE (1761-1819), Cultivateur de « Orcilly », Claude DEROMERY (1759-1827), Régisseur du Château de Lugny, Gabriel GIRARDON (1774-1838), Cultivateur de « Roussy », François JANNIAUD (1761-1828), Artisan Tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean-Claude JOLY (1787-1883), Cultivateur de « Grazy », François JOUVE (1784-1860), Cultivateur de « Roussy » , Martin LATER (1752-1832), Cultivateur à « Orcilly », François MONTMESSIN (1794-1850), Cultivateur de « Roussy », Antoine TESTENOIRE (1791-1847), Cultivateur de « Le Vernay »

François MONTMESSIN, Maire de 1821 (27 ans) à 1850 (56 ans), élu et réélu 4 fois pendant 29 ans

François MONTMESSIN (1794-1850) est né au hameau de « Roussy » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean-Marie MONTMESSIN (1765-1807) et de Françoise CAILLIER (1773-1857), Marchand, Négociants et Fermier de « Roussy » à de Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Fermiers et Laboureurs aisés originaires de la Commune de AMANZE.
Sa lignée paternelle est passée par « Maringues » à Saint-Julien-de-Civry, « Les Bouffiers » à Prizy, « Le Carrouge » à Amanzé.

François MONTMESSIN épouse à VAUDEBARRIER en 1813, Antoinette JANILLON (1791-1850), issue du hameau de « Montot » à Vaudebarrier, fille de Jean JANILLON, Marchand Fermier et Marie CAILLIER.
Le couple aura 5 enfants et une descendance.
La descendance MONTMESSIN/JANILLON de « Roussy » s'alliera avec les MARILLIER de Saint-Julien-de-Civry et les GALLAND de Lugny-les-Charolles et s'installera soit sur Saint-Julien-de-Civry ou soit sur Martigny-le-Comte. Les biens MONTMESSIN de « Roussy » échoieront in fine à la Famille GALLAND, forgeron puis Cultivateurs à Lugny-les-Charolles.
François MONTMESSIN est décédé en cours de son 5ième mandat de Maire en 1850.

Adjoint : Jean GALLAND (1759-1827), Forgeron de « Orcilly »
Conseillers : Charles-Antoine BELHOMME (1752-1825), Régisseur du Château de Lugny, Pierre BOUZU (v1760-1835), Cultivateur à « Orcilly », Jean-Pierre DAUVERGNE (1761-1819), Cultivateur de « Orcilly », Claude DEROMERY (1759-1827), Régisseur du Château de Lugny, François DESPIERRES (1794-????), Cultivateur de « Lucenay », Pierre DUMONT (1790-1871), Régisseur du Château de Lugny, Mathieu FURTIN (1792-????), Cultivateur de « Le Palais », François GALLAND (1805-1859), Cultivateur de « Le Vernay », Jean-Benoit GAUTHERON (1785-????), Cultivateur de « Orcilly », Gabriel GIRARDON (1774-1838), Cultivateur de « Roussy », François JANNIAUD (1761-1828), Artisan Tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean-Claude JOLY (1787-1883), Cultivateur de « Grazy », François JOUVE (1784-1860), Cultivateur de « Roussy » , Martin LATER (1752-1832), Cultivateur à « Orcilly », Louis MONTMESSIN (1800-1847), Cultivateur à « Bizy » , François PASSET (1788-????), Artisan Tailleur de Pierre de « Orcilly », Emery RAVAUD (1788-????), Cultivateur à « Roussy », Jean-Marie RAVAUD (1795-1859), Cultivateur à « Bizy »

Jean GALLAND, Maire de 1851 (60 ans) à 1867 (76 ans), élu et réélu 1 fois pendant 14 ans

Jean GALLAND (1791-1867) est Maréchal-Ferrant au hameau du « Bourg » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean GALLAND (1759-1802) et de Claudine ROUX (v1765-????), Marchand Maréchal Ferrand de « Orcilly » à de Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Maréchaux-Ferrants et auparavant de bourgeois du 15ième siècle aisés originaires de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES dont certains membres occupent des fonction de Notaires Royaux lettrés au service des De LEVIS.
Sa lignée paternelle est passée uniquement par « Orcilly » à Lugny-les-Charolles car les GALLAND sont déjà présents à Lugny-les-Charolles dans les premiers recensements du Duché de Bourgogne à la fin du 14ième siècle.

Jean GALLAND épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1816, Jeanne REBET (1799-1824), fille de Antoine REBET, Marchand Fendeur de Bois de « Orcilly » et Marie GALLAND. Le couple aura 3 enfants et une descendance.
La descendance GALLAND/REBET de « Orcilly » s'alliera avec les SACLIER de « Pancemont » à NOCHIZE et les BALLIGAND de « Boyer » à HAUTEFOND et continuera pour partie une lignée de maréchaux-Ferrant au Village de LUGNY-LES-CHAROLLES, dont 2 autres membres seront à leur tour Maire.
Jean GALLAND est décédé eau cours de son 2ième mandat de Maire en 1867.

Adjoint : Jean-Claude MONTMESSIN (1818-1871), Cultivateur de « Roussy »
Conseillers : Claude-Marie BERLAND (1810-????), Cultivateur du « Breuil », Jean CHAMBREUIL (1817-????), Pierre DUMONT (1790-1871), Régisseur du Château de Lugny, Jean-Marie FURTIN (1835-???), Cultivateur du « Palais », Nicolas MALATIER (1799-????), Ouvrier Tailleur de Pierre de « Orcilly », Jean-Claude JOLY (1787-1883), Cultivateur de « Grazy », François JOUVE (1784-1860), Cultivateur de « Roussy » , François THEVENET (1828-????), Ouvrier Tuilier de « Orcilly », Benoit PASSET (1820-????), Cultivateur de « Roussy », François RAVAUD (1822-1901), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »,

Jean-Marie GALLAND – Maire de 1866 (48 ans) à 1876 (58 ans), élu et réélu 1 fois pendant 10 ans

Jean-Marie GALLAND (1818-1898) est né à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean GALLAND (1791-1867) et de Jeanne REBET (1799-1824), Marchand Négociant de « Le Bourg » à de Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Maréchaux-Ferrants et de auparavant de bourgeois du 15ième siècle aisés originaires de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES dont certains membres occupe des fonction de Notaires Royaux lettrés.
Sa lignée paternelle est passée par uniquement par « Orcilly » à Lugny-les-Charolles car les GALLAND sont déjà présents à Lugny-les-Charolles dans les premiers recensements du Duché de Bourgogne à la fin du 14ième siècle.

Jean-Marie GALLAND épouse en 1844, Charlotte SACLIER (1817-????) , issue de « Pancemont » à NOCHIZE, fille de Antoine SACLIER, Négociant en Bétail et Jeanne-Françoise DESPIERRES. Le couple aura 1 seul enfant, Jean-François né en 1845, Cultivateur-Eleveur au Bourg et qui deviendra maire à son tour,
Jean-Marie GALLAND est élu Maire en 1866 à l'âge de 48 ans et avait 58 ans lorsqu'il a quitté ses fonctions après 10 années de mandat en 1876. Il est décédé beaucoup plus tard en 1898 à Lugny-les-Charolles.

Adjoints (sur 2 mandats) : Jean-Claude MONTMESSIN (1818-1871), Cultivateur de « Roussy », Antoine BOUILLOT (1834-1915), Ouvrier Tailleur de Pierre de « Roussy »,
Conseillers (sur 2 mandats) : Claude-Marie BERLAND (1810-????), Cultivateur du « Breuil », CHAMBREUIL (1817-????), Forgeron du « Bourg », François FAYOLLE (1797-????), Cultivateur du « Bourg», Jean-Marie FURTIN (1835-???), Cultivateur du « Palais », Nicolas MALATIER (1799-????), Ouvrier Tailleur de Pierre de « Orcilly », Claude MONTMESSIN (1825-1904), Cultivateur de « Bizy », François THEVENET (1828-????), Ouvrier Tuilier de « Orcilly », Benoit PASSET (1820-????), Cultivateur de « Roussy », François RAVAUD (1822-1901), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »,

Antoine BOUILLOT, Maire de 1876 (42 ans) à 1892 (58 ans), élu et réélu 3 fois pendant 16 ans

Antoine BOUILLOT (1834-1915) est Artisan Tailleur de Pierre puis Cultivateur au hameau du « Roussy » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Pierre BOUILLOT (1796-1870) et de Reine COUTURIER (1808-1883), Cultivateur-Eleveur de « Orcilly » à de Lugny-les-Charolles et, issus d'une lignée de Laboureurs tracés en ligne directe généalogique au hameau de « Chamoge » à BARON à la fin du 16ième siècle, et passée par « Marcelizon » à CHAMPLECY, « le Troncy » à NOCHIZE au début du 18ième siècle pour s'implanter à LUGNY-LES-CHAROLLES au début du 19ième siècle.

Antoine BOUILLOT épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1860, Louise DUCAROUGE (1835-1928), fille de Claude DUCAROUGE, Cultivateur-Eleveur de « Orcilly » et Marie LARUE. Le couple aura 2 enfants, Pierre (1862-1885) et Antoine (1865-1956).
La descendance BOUILLOT/DUCAROUGE de « Roussy » s'alliera avec les PROST de « Busseuil » à POISSON, puis à la génération suivante avec les DEGRANGE de LUGNY-LES-CHAROLLES et les THILLIER de « Montchalon » à OZOLLES et se terminera par le mariage de Suzanne BOUILLOT (1922), avec Jean-Marie BERGER (1923-2015) du « Palais » à LUGNY-LES-CHAROLLES.
Antoine BOUILLOT est décédé en 1915 après avoir quitté son 3ième et dernier mandat 1892, 13 ans avant son épouse Louise.

Adjoints (sur 4 mandats) : Claude MONTMESSIN (1825-1904), Cultivateur-Eleveur de « Bizy », Jean JOLY (1848-1924), Cultivateur-Eleveur de « La Perrière des Davots », François RAVAUD (1822-1901), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »

Conseillers (sur 4 mandats) : Pierre BALLIGAND (1824-????), Cultivateur de « Bizy », François BOUILLON (1855-1898), Cultivateur du « Vernay », Jean BURTIN (1852-????), Cultivateur de « Orcilly », Jean CHAMBREUIL (1817-????), Forgeron du « Bourg », François DUCARRE (1843-????), Cultivateur du « Breuil », Claude DUMONT (1816-????), Cultivateur de « Roussy », François DUMONT (1851-????), Cultivateur de « Grazy », Jean-Marie FAYOLLE (1821-1887), Cultivateur du « Palais », François FURTIN (1845-???), Cultivateur de « Bizy », Jean-Marie FURTIN (1835-???), Cultivateur du « Palais », Jean-Marie GALLAND (1818-1898), Marchand Négociant du « Bourg », Jean-François GALLAND (1845-1903), Cultivateur du « Bourg », Louis GIRARDON (1823-????), Cultivateur de « Roussy », Claude JAME (1816-????), Tailleur de Pierre de « Roussy », François JOLY (1823-1889), Cultivateur du « Breuil », Philibert JOLY (1820-1896), Cultivateur de « Bizy », Jean-Pierre LIABAUD (1840-????), Cultivateur de « Roussy », Benoit MARIN (1828-1908), Cultivateur du « Palais », Jean MARTIN (1840-????), Cultivateur de « Orcilly », François MONTMESSIN (1844-????), Cultivateur de « Roussy », Jean-Marie PORTRAT (1832-????), Cultivateur de « Orcilly », Claude SARRY (1821-1910), Cultivateur de « Roussy », Philibert THERIAUD (1843-1922), Cultivateur du « Breuil », François THEVENET (1828-????), Ouvrier Tuilier de « Orcilly », Jean-Marie THEVENET (1848-1911), Tisserand du « Bourg ».

Jean-François GALLAND, Maire de 1896 (51 ans) à 1900 (55 ans), élu pendant 4 ans

Jean-François GALLAND (1845-1903) est Cultivateur-Eleveur au hameau du « Bourg » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean-Marie GALLAND (1818-1898) et de Charlotte SACLIER (1817-????), Marchand Maréchal Ferrand du « Bourg » à de Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Maréchaux-Ferrants et de auparavant de bourgeois du 15ième siècle aisés originaires de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES dont certains membres occupe des fonction de Notaires Royaux lettrés.
Sa lignée paternelle est passée uniquement par « Orcilly » à Lugny-les-Charolles car les GALLAND sont déjà présents à Lugny-les-Charolles dans les premiers recensements du Duché de Bourgogne à la fin du 14ième siècle.

Jean-François GALLAND épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1873, Marie-Louise MONTMESSIN (1854-1929), fille de Jean-Claude MONTMESSIN, Cultivateur-Eleveur de « Roussy » et Marie MONTMESSIN. Le couple aura 4 enfants et une descendance : Charles (1874-1928), époux de Charlotte DESPIERRES (1872-1943), Marie-Angeline (1877-1958), épouse de Laurent-Joseph DESPIERRES (1874-????), Reine (1879-1968), célibataire, ????), et Joseph (1890-1915), célibataire Mort pour la France.
Jean-François GALLAND est décédé en 1903, 26 avant son épouse Marie-Louise.

Adjoint : François RAVAUD (1822-1901), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »
Conseillers : Jean-Marie BOUILLON (1843-1908), Cultivateur de « Bizy », Pierre BOUILLON (1861-1931), Cultivateur du « Breuil », Antoine BOUILLOT (1834-1915), Cultivateur de « Roussy », Jean-Claude BOUILLOT (1861-????), Cultivateur de « Orcilly », Claude DUMONT (1816-????), Cultivateur de « Roussy », Antoine FAYOLLE (1854-1931), Cultivateur du « Palais », Jean-Marie FOMMERAND (1846-???), Cultivateur de « Orcilly », François FURTIN (1845-???), Cultivateur de « Bizy », Jean JOLY (1852-1924), Cultivateur du « Breuil », Alfred MOULINOT (1848-????), Régisseur des Princes de Croÿ au Château.

Antoine BOUILLOT, Maire de 1900 (66 ans) à 1915 (81 ans), élu et réélu 2 fois pendant 15 ans

Antoine BOUILLOT (1834-1915) est Cultivateur-Eleveur au hameau du « Roussy » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Pierre BOUILLOT (1796-1870) et de Reine COUTURIER (1808-1883), Cultivateur-Eleveur de « Orcilly » à Lugny-les-Charolles et, issus d'une lignée de Laboureurs tracés en ligne directe généalogique au hameau de « Chamoge » à BARON à la fin du 16ième siècle, et passée par « Marcelizon » à CHAMPLECY, « le Troncy » à NOCHIZE au début du 18ième siècle pour s'implanter à LUGNY-LES-CHAROLLES au début du 19ième siècle.

Antoine BOUILLOT épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1860, Louise DUCAROUGE (1835-1928), fille de Claude DUCAROUGE, Cultivateur-Eleveur de « Orcilly » et Marie LARUE. Le couple aura 2 enfants, Pierre (1862-1885) et Antoine (1865-1956).
La descendance BOUILLOT/DUCAROUGE de « Roussy » s'alliera avec les PROST de « Busseuil » à POISSON, puis à la génération suivante avec les DEGRANGE de LUGNY-LES-CHAROLLES et les THILLIER de « Montchalon » à OZOLLES et se terminera par le mariage de Suzanne BOUILLOT (1922), avec Jean-Marie BERGER (1923-2015) du « Palais » à LUGNY-LES-CHAROLLES.
Antoine BOUILLOT est décédé en 1915 au cours de son 2ième mandat. Il est remplacé par Jean-Baptiste DUCARRE, le 1er adjoint François BOUILLON étant mobilisé aux armées durant la guerre de 1914-18 (et ce, malgré ses 46 ans).

Adjoints (sur 3 mandats) : Jean-Marie BOUILLON (1843-1908), Cultivateur-Eleveur de « Bizy », François BOUILLON (1869-1949), Aubergiste du « Bourg »,
Conseillers (sur 3 mandats) : Jean-Claude BALLIGAND (1857-1930), Cultivateur de « Orcilly », Pierre BOUILLON (1861-1931), Cultivateur-Eleveur du « Breuil », Jean-Marie DUCARRE (1837-1922), Cultivateur du « Breuil », Jean-Baptiste DUCARRE (1849-1918), Cultivateur du « Breuil », Claude DUMONT (1866-1938), Cultivateur de « Les Brulés », Antoine FAYOLLE (1847-1916), Cultivateur de « l'Arfeuille », François FURTIN (1845-???), Cultivateur de « Bizy », Charles GALLAND (1874-1928), Cultivateur de « Roussy », Jean-François GALLAND (1845-1903), Cultivateur du « Bourg », Jean JOLY (1852-1924), Cultivateur du « Breuil », Alfred MOULINOT (1848-????), Régisseur des Princes de Croÿ au Château, François RAVAUD (1822-1901), Cultivateur-Eleveur de « Bizy », Jean SUCHAT (1848-1944), Cultivateur de « Roussy », Jean-Claude VERNAY (1863-1927), Cultivateur des « Boulays ».

Jean-Baptiste DUCARRE, Maire de 1915 (66 ans) à 1918 (69 ans), élu pendant 3 ans

Jean-Baptiste DUCARRE (1849-1918) est Cultivateur-Eleveur au hameau du « Breuil » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean-Pierre DUCARRE (1789-????) et de Marie BUSSEUIL (1810-1893), Cultivateur-Eleveur au hameau du « Breuil » à Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Laboureur de « Saint-Georges » à SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS durant 3 générations de la moitié du 18ième siècle à la moitié du 19ième siècle, et auparavant de Maréchaux-Ferrants de « Orval » à Oyé, durant 3 générations de la moitié du 17ième siècle à la moitié du 18ième siècle, et encore e Laboureurs sortis de « la varenne » à Amanzé en Brionnais au 16ième siècle
Sa lignée paternelle est passée uniquement par « Breuil » à LUGNY-LES-CHAROLLES et la descendance des DUCARRE de Lugny sera courte car elle partira s'etablir dans le Cher.

Jean-Baptiste DUCARRE épouse à CHAMPLECY en 1870, Marie-Augustine GIRARDON (1848-???), fille de Jean GIRARDON, Cultivateur-Eleveur de « St-Juste » et Marguerite GONDARD. Le couple aura 2 enfants et une descendance : Marie (1876-1960), Célibataire et Pierrette (1878-1960), épouse de Claude-Marie BERNIGAUD (1871-????), qui partiront s'établir à Cergy (58)
Jean-Baptiste DUCARRE est décédé en 1918 et n'a pas terminé son mandat, comme son prédécesseur Antoine BOUILLOT. Il est remplacé par son adjoint François BOUILLON, dès 1918.

Adjoint : François BOUILLON (1869-1949), Aubergiste du « Bourg »,
Conseillers : Pierre BOUILLON (1861-1931), Cultivateur du « Breuil », Antoine BOUILLOT (1834-1915), Cultivateur de « Roussy », Antoine FAYOLLE (1847-1916), Cultivateur de « l'Arfeuille », François FURTIN (1845-???), Cultivateur de « Bizy », Charles GALLAND (1874-1928), Cultivateur de « Roussy », Jean JOLY (1852-1924), Cultivateur du « Breuil », Alfred MOULINOT (1848-????), Régisseur des Princes de Croÿ au Château, Jean SUCHAT (1848-1944), Cultivateur de « Roussy »,

François BOUILLON, Maire de 1918 (51 ans) à 1929 (62 ans), élu et réélu 1 fois pendant 11 ans

François BOUILLON (1869-1949) est Aubergiste et Cultivateur-Eleveur au hameau du « Bourg » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Jean-Marie BOUILLON (1843-1908) et de Françoise JOLY (1848-1928), Cultivateur-Eleveur au hameau de « Bizy » à Lugny-les-Charolles et , issus d'une lignée de Marchands Laboureurs du « Dard » à Dyo durant 4 générations du début du 18ième siècle à la moitié du 19ième siècle, et auparavant durant 6 générations de la moitié du 16ième siècle à la moitié du 18ième siècle, et encore de Marchands Laboureurs de « Vilaine » à Changy entre le milieu du 15ième siècle et la moitié du 16ième siècle pour les Barons de Lugny, les DE LEVIS, issus eux-mêmes au même lieu de Notaires royaux pour la même famille au tout début du 15ième siècle et ayant également donnés au moins 3 prêtres-curés à Lugny et Changy au 15ième siècle.
Sa lignée paternelle est passée en remontant le temps chronologiquement par « Bizy » à Lugny-les-Charolles, le « Dard » à Dyo et « Vilaine » à Changy.

François BOUILLON épouse à DYO en 1898, Jeanne RIOUX (1878-1973), fille de Claude RIOUX, Cultivateur-Eleveur de « Mans » à DYO et Jeanne-Marie RIOUX. Le couple aura 4 enfants et une descendance : Jean-Joseph (1899-1977), époux de Germaine JOUVENAUD (1904-1976) , Jean-François (1900-1982), époux de Charlotte PACAUD (1905-1938) , Céline (1903-1990), épouse de Pierre THEREAU (1892-1934), Sophie (1905-1996), épouse de Benoit-Marius DUMONT (1901-????).
La descendance BOUILLON/RIOUX est représentée de nos jours à LUGNY par Patrick BOUILLON et Martine SARRY.
François BOUILLON est décédé en 1949, après avoir échoué à l'élection de 1929.

Adjoint (sur 2 mandats) : Charles GALLAND (1874-1928), Cultivateur de « Roussy »,
Conseillers (sur 2 mandats) : Claude BONIN (1874-????), Cultivateur des « Cadolles », Pierre BOUILLON (1861-1931), Cultivateur du « Breuil », Benoit BOUILLOT (1865-1956), Cultivateur de « Roussy », Antoine FAYOLLE (1854-1931), Cultivateur du « Palais », Louis JOLY (1882-1960), Cultivateur des « Davots », Philibert-Philippe LETAUD (1870-1945), Cultivateur du « Vernay », Jean SUCHAT (1848-1944), Cultivateur de « Roussy », Jean-Claude VERNAY (1863-1927), Cultivateur des « Boulays ».

Jean-Claude PACAUD, Maire de 1929 (53 ans) à 1943 (67 ans), élu et réélu 1 fois pendant 14 ans

Jean-Claude PACAUD (1876-1961) est Cultivateur-Eleveur au hameau de « Grazy » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Claude-Marie PACAUD (1850-1892) et de Marguerite FAYOLLE (1854-1922), Cultivateur-Eleveur de « Grazy » à Lugny-les-Charolles et, issus d'une lignée de Laboureurs tracés en ligne directe généalogique au hameau de « Fressy » à Oyé à la fin du 16ième siècle sur 4 générations, et arrivé au début du 18ième siècle pour s'implanter à LUGNY-LES-CHAROLLES, d'abord au hameau de « Orcilly » puis rapidement à celui de « Grazy » durant 4 générations.

Jean-Claude PACAUD épouse à HAUTEFOND en 1900, Marie-Françoise RAY (1878-1953), fille de Philibert RAY, Cultivateur-Eleveur de « Fommerand » et Benoite GUERIN. Le couple aura 4 enfants, Claude-Marie (1900-????) époux de Marguerite CHARPIN (1909-1980), Marguerite (1902-????) époux de Emile RAVAUD (1897-????), Francis (1908-????) célibataire , Claude (1910-1997) célibataire
La descendance PACAUD/RAY n'est pas représentée de nos jours à LUGNY mais celle de son frère Claude (1876-1944) époux de Elisabeth RAVAUD (1881-1962) (dont descend Victor-Emmanuel PACAUD) et de ses sœurs Marie (1881-1973) époux de François RAVAUD (1878-1915) (dont descendent Jean LETAUD, et Louis RAVAUD) et Marie-Louise (1889-1976) époux de Antoine BASSET (1890-1963) (dont descendent Francine BASSET, Jean DELORME, Patrice et Franck DELORME).
Il est remplacé en 1943 par Antoine-Pierre de GRAMMONT, nommé directement par l'Etat Français durant l'occupation allemande durant la guerre 1939-45.
Jean-Claude PACAUD est décédé en 1961 après avoir démissionné en 1943.

Adjoints (sur 2 mandats) : Philibert JOLY (1886-1950), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »,
Conseillers (sur 2 mandats) : Benoit BALLIGAND (1878-1959), Cultivateur du « Vernay », Claude-Marie BARLERIN (1885-1970), Maçon de « Roussy » Jean-Marie BERGER (1877-????), Cultivateur de « Orcilly », Claudius BOUILLON (1906-1980), Cultivateur du « Breuil », Henri DELORME (1900-1972), Cultivateur de « Orcilly », Louis JOLY (1882-1960), Cultivateur des « Davots », Philibert LETAUD (1900-1980), Cultivateur du « Vernay », Antoine RAY (1863-1940), Cultivateur du « Vernay ». Jean SUCHAT (1848-1944), Cultivateur de « Roussy ».

Antoine-Pierre de GRAMMONT, Maire de 1943 (46 ans) à 1945 (48 ans), nommé par délégation pendant 2 ans

Antoine-Pierre Ier de GRAMMONT (1897-1978) est le Marquis de GRAMMONT propriétaire du Château à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de François-Théodule de GRAMMONT (1865-1940) et de Marguerite de CROŸ-SOLRE (1869-1950, occupant le château de Lugny de la famille de Croÿ depuis son mariage en 1865 et issus d'une très ancienne lignée noble de Seigneurs possessionnés en Franche-Comté (Haute-Saône) dès le 11ième siècle en tant que Seigneur de Granges pendant 4 générations, puis Seigneur de Granges et de Grammont pendant 4 générations, Seigneur de Granges, de Grammont et de Gesans pendant 5 générations, puis Baron de Melissey et Seigneur de Grammont et de Gesans pendant 3 générations et Marquis de Grammont pendant 5 générations entre le milieu du 17ième siècle et la moitié du 19ième siècle et localisées au Château de famille des de Grammont à Villersexel (70)
.
Antoine-Pierre de GRAMMONT épouse à PARIS en 1927, Anne-Marie de BUDES de GUEBRIANT (1906-1993), fille de Paul de BUDES de GUEBRIANT et de Jeanne MORTIER de TREVISE. Le couple aura 3 enfants et une descendance : Marguerite (1829), épouse de Christian de VILLOUTREYS (1926) , Bernard-Alain (1932), époux de Béatrice COLONNA de GIOVELLINA (1943), Mathilde (1933), épouse de Arnaud de THOMASSON.
La descendance de GRAMMONT est représentée de nos jours à LUGNY par Antoine-Pierre II de GRAMMONT, fils de Bernard de GRAMMONT.
Antoine-Pierre Ier de GRAMMONT est décédé en 1978.

Adjoint : Philibert JOLY (1886-1950), Cultivateur-Eleveur de « Bizy »,
Conseillers (sur 2 mandats) : Benoit BALLIGAND (1878-1959), Cultivateur du « Vernay », Claude-Marie BARLERIN (1885-1970), Maçon de « Roussy » Jean-Marie BERGER (1877-????), Cultivateur de « Orcilly », Claudius BOUILLON (1906-1980), Cultivateur du « Breuil », Henri DELORME (1900-1972), Cultivateur de « Orcilly », Louis JOLY (1882-1960), Cultivateur des « Davots », Philibert LETAUD (1900-1980), Cultivateur du « Vernay », Antoine RAY (1863-1940), Cultivateur du « Vernay ». Jean SUCHAT (1848-1944), Cultivateur de « Roussy ».

Philibert LETAUD, Maire de 1945 (45 ans) à 1971 (71 ans), élu et réélu 3 fois pendant 26 ans

Philibert LETAUD (1900-1980) est Cultivateur-Eleveur au hameau du « Vernay » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Philibert dit « Philippe » LETAUD (1870-1945) et de Jeanne SARRAZIN (1874-1916), Cultivateur-Eleveur du « Vernay » à Lugny-les-Charolles et, issus d'une lignée de Laboureurs tracés en ligne directe généalogique jusqu'aux paroisses de Saint-Point et Tramayes en Maconnais à la fin du 16ième siècle sur 4 générations, et passés en 3 génération au début du 18ième siècle par Matour, la Chapelle-au-Mont-de-France puis Suin durant 2 générations, puis Martigny-le-Comte au début du 19ième siècle , pour s'implanter à LUGNY-LES-CHAROLLES au début du 20ième siècle au hameau du « Vernay » durant les 4 dernières générations.

Philibert LETAUD épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1924, Marguerite RAVAUD (1905-1993), fille de François RAVAUD, Cultivateur-Eleveur des « Champs » et Marie PACAUD. Le couple aura 3 enfants, Marie-Thérèse (1925-2000) célibataire, Jean (1926) époux de Marie-Claire GUILLEMIN (1930-2004) et Marie-Elisabeth (1928-2016) épouse de André MAZILLE (1921-1999)
La descendance LETAUD/RAVAUD est représentée de nos jours à LUGNY par Etienne THEREAU (1944) fils de Christophe THEREAU et Marie-Pierre LETAUD.
Philibert LETAUD a été maire durant 26 ans jusqu'en 1971. Il est décédé en 1980.

1er Adjoints (sur 4 mandats) : Jean-Claude PACAUD (1876-1961), Cultivateur-Eleveur de « Grazy », Henri NUGUE (1848-1944), Cultivateur de « Le Bourg », Pierre DUMONT (1924-2004), Cultivateur de « Orcilly »,
Conseillers (sur 4 mandats) : Maurice AUCLAIR (1902-1966) Cultivateur de « Orcilly », Benoit BALLIGAND (1878-1959), Cultivateur du « Vernay », Henri BALLIGAND (1912-2003), Cultivateur du « Vernay », Claude-Marie BARLERIN (1885-1970), Maçon de « Roussy », Claude-Marie BASSET (1923-2012), Cultivateur du « Palais », Jean-Marie BERGER (1877-????), Cultivateur de « Orcilly », Claudius BOUILLON (1906-1980), Cultivateur du « Breuil », Henri BOUILLON (1926-2016), Boulanger-Cafetier du « Bourg », Pierre CHAMBREUIL (1936), Forgeron du « Bourg », Henri DELORME (1900-1972), Cultivateur de « Orcilly », André GALLAND (1911-1984), Cultivateur de « Roussy », Antoine-Pierre de GRAMMONT (1924-2004), Propriétaire du « Château de Lugny », Louis JOLY (1882-1960), Cultivateur des « Davots », André NUGUE (1938-2002), Cultivateur de « Le Bourg », François PACAUD (1906-1997), Cultivateur des « Terdes », Louis SARRY (1915-2002), Cultivateur de « Roussy »,

24

Pierre DUMONT, Maire de 1971 (47 ans) à 1995 (71 ans), élu et réélu 3 fois pendant 24 ans

Pierre DUMONT (1924-2004) est Cultivateur-Eleveur au hameau de « Orcilly » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Antonin DUMONT (1884-1958) et de Marie-Eugénie TISSIER (1889-1965), Cultivateur-Eleveur de « La Noue » à SAINT-JULIEN-DE-CIVRY et, issus d'une lignée de Marchand Laboureurs tracés en ligne directe généalogique à partir de la paroisse de OYE à la fin du 16ième siècle sur 2 générations, et à SAINT-JULIEN-DE-CIVRY depuis le début du 17ième siècle , aux hameaux de « Chevagny », de « Civry », de « La Noue » durant les 8 dernières générations.

Pierre DUMONT épouse à CHAMPLECY en 1952, Marie-Thérèse TOUILLON (1930), fille de Pierre TOUILLON, Cultivateur-Eleveur de « St-Just » et Maria DEVILLARD. Le couple aura 3 enfants, Jacques-Pierre (1954), Bernard (1955) époux de Catherine PRAULT, Brigitte (1958) épouse de Jean-Pierre RICHARD (1956) · La descendance DUMONT/TOUILLON est représentée de nos jours à LUGNY par Bernard DUMONT.
Pierre DUMONT a été maire durant 24 ans jusqu'en 1995. Il est décédé en 2004.

1er Adjoints (sur 4 mandats) : Pierre CHAMBREUIL (1936), Forgeron du « Bourg »
Conseillers (sur 4 mandats) : Gérard BALLIGAND (1955) Employé du « Vernay », Henri BALLIGAND (1912-2003), Cultivateur du « Vernay », Claude-Marie BASSET (1923-2012), Cultivateur du « Palais », Henri BOUILLON (1926-2016), Boulanger-Cafetier du « Bourg », Jean COGNARD (1920-1980), Cultivateur du « Breuil », Joseph BERNIGAUD (1941), Ingénieur de « Orcilly », Bernadette BUISSON (1952), Professeur de « Roussy », Antoine-Pierre de GRAMMONT (1924-2004), Propriétaire du « Château de Lugny », Bernard-Alain de GRAMMONT (1932), Propriétaire du « Château de Lugny », Vincent LECOMTE (1948-2018), Professeur de « Orcilly », Jean LETAUD (1926), Cultivateur du « Vernay », André NUGUE (1938-2002), Cultivateur de « Le Bourg », François PACAUD (1906-1997), Cultivateur des « Terdes », Henri PACAUD (1948), Cultivateur des « Champs », Bernadette RAVAUD (1943), de « Roussy », Michelle RUBASSE (1939-2002), de « Orcilly », Louis SARRY (1915-2002), Cultivateur de « Roussy »,

Pierre CHAMBREUIL, Maire de 1995 (45 ans) à 2008 (71 ans), élu et réélu 1 fois pendant 13 ans

Pierre CHAMBREUIL (1936) est Entrepreneur en Charpentes Métalliques au hameau du « Bourg » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de François CHAMBREUIL (1905-1963) et de Marthe DESROCHES (1902-1991), Forgeron du « Bourg » à Lugny-les-Charolles et, issus d'une lignée de Forgeron, Maréchaux-Ferrants tracés en ligne directe généalogique jusqu'à la paroisse de Perrecy-les-Forges au début du 17ième siècle sur 9 générations, et passés en 2 générations au début du 18ième siècle par Martigny-le-Comte, puis Palinges durant 2 générations, 2 autres à Hautefond à la fin du 19ième siècle , pour s'implanter à LUGNY-LES-CHAROLLES au début du 20ième siècle au hameau du « bourg » durant les 3 dernières générations.

Pierre CHAMBREUIL épouse à LUGNY-LES-CHAROLLES en 1960 Hélène LAMBOROT (1936), fille de François LAMBOROT et Marthe MARIN. Le couple aura 3 enfants, Michel (1961) époux de Mireille JANNIAUD, Hervé (1965) époux de Isabelle FONGARNAND, et Marc (1973) époux de Maryline DUCROUX.
Pierre CHAMBREUIL a été maire durant 13 ans jusqu'en 2008.

1er Adjoints (sur 2 mandats) : André NUGUE (1938-2002), Cultivateur du « Bourg », Bernadette BUISSON (1952), Professeur de « Roussy »
Conseillers (sur 2 mandats) : Gérard BALLIGAND (1955) Employé du « Vernay », Joseph BERNIGAUD (1941), Ingénieur de « Orcilly », Patrice DELORME (1972), Cultivateur du « Bourg », Bernard DUMONT (1955), Cultivateur de « Orcilly », Philippe FURCY (v1960), de « Orcilly », Jean-Paul GENETIER (1946), Ebéniste du « Bourg », Bernard-Alain de GRAMMONT (1932), Propriétaire du « Château de Lugny », Henri PACAUD (1948), Cultivateur des « Champs », Bernadette RAVAUD (1943), de « Roussy », Martine SARRY (1957), de « Roussy »,

Bernadette BUISSON, Maire de 2008 (47 ans) à 2014 (63 ans), élu 1 fois pendant 6 ans

Bernadette BUISSON (1952) est enseignante en Lycée Professionnel et résidente au hameau de « Roussy » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fille de Léon DUCAROUGE (1912-????) et de Berthe DESBOIS (1921-????), Cultivateur de « Comblette » à Paray-le-Monial et, issus d'une lignée de Laboureurs tracés en ligne directe généalogique à partir de la paroisse de CHAMPLECY à la fin du 16ième siècle sur 2 générations, et à VENDENESSE-LES-CHAROLLES depuis le début du 17ième siècle , aux hameaux de « Collange », et de « Bière », aux 2 générations suivantes, puis de « Chavane » à VOLESVRES pendant 3 générations et à PARAY-LE-MONIAL.
L'origine du patronyme DUCAROUGE pourrait être liée à la toponymie où les ancêtres de la famille auraient pu habités près d'un carrefour (ou carouge en patois local) et serait en cela la même origine que la patronyme DUCARRE.
Bernadette BUISSON est l'épouse de Jacques BUISSON qui sont parents de Marie (1979), et Mayeul (1983)
Elle a été maire durant 6 ans jusqu'en 2014.

1er Adjoint : Joseph BERNIGAUD (1941), de « Orcilly »,
Conseillers : Christiane AUBLANC (1943), de « Orcilly », Gérard BALLIGAND (1955) du « Vernay », Patrice DELORME (1972), du « Bourg », Bernard DUMONT (1955), de « Orcilly », Antoine-Pierre de GRAMMONT (1973), du « Château de Lugny », Victor-Emmanuel PACAUD (1976), des « Champs », Bernadette RAVAUD (1943), de « Roussy », Martine SARRY (1957), de « Roussy », Guillaume VACHON (1971), des « Brulés », Catherine ZAMBELLI (1964), de « Orcilly »,

Patrick BOUILLON, Maire de 2014 (51 ans) à 2020 (57 ans), élu 1 fois en 2014

Patrick BOUILLON (1963) est Cadre-Ingénieur en électronique et propriétaire de Chambre d'hôtes au hameau du « Bourg » à LUGNY-LES-CHAROLLES, fils de Henri BOUILLON (1926-2016) et de Ninette PETIT (1930-2008), Commerçants Boulangers et Cafetiers du « Bourg » à Lugny-les-Charolles.
Patrick BOUILLON est célibataire sans enfants.
Il est Maire depuis 2014.

1er Adjoint : Patrice DELORME (1972), du « Bourg »,
Conseillers : Antoine-Pierre de GRAMMONT (1973), Christophe GRIFFON (1970), de « Orcilly », Joëlle LAMBOROT (1955) du « Bourg », Alix LECOMTE (1982), de « Orcilly », Antoine-Pierre de GRAMMONT (1973), du « Château de Lugny », Sylvie LHENRY (1975), des « Terdes », Victor-Emmanuel PACAUD (1976), des « Champs », Fabrice PERRIER (1981), de « Buisson de la Vigne », Rémi ROCHAY (1979), des « Chassignots », Catherine ZAMBELLI (1964), de « Orcilly »

NOM	Prénom	Début	Fin	Nombre années	Age
LARUE	Jean	1789	1795	6	55-61
DESFORGES	Jean-Marie	1795	1815	10	27-37
BELHOMME	Charles-Antoine	1815	1816	1	63-64
DUMONT	Pierre (1)	1816	1821	5	27-31
MONTMESSIN	François	1821	1851	30	27-56
GALLAND	Jean	1851	1866	15	60-75
GALLAND	Jean-Marie	1866	1876	10	48-58
BOUILLOT	Antoine	1876	1892	16	43-59
GALLAND	Jean-François	1892	1900	8	51-59
BOUILLOT	Antoine	1900	1915	15	66-81
DUCARRE	Jean-Baptiste	1915	1918	3	66-69
BOUILLON	François	1918	1929	11	51-62
PACAUD	Jean-Claude	1929	1943	14	53-67
De GRAMMONT	Antoine-Pierre	1943	1945	2	46-48
LETAUD	Philibert	1945	1971	26	45-71
DUMONT	Pierre (2)	1971	1995	24	47-71
CHAMBREUIL	Pierre	1995	2008	13	45-58
BUISSON	Bernadette	2008	2014	6	47-53
BOUILLON	Patrick	2014	2020	6	51-57

BOUILLOT	Antoine	Plus grande longueur de temps en mandat (en 2 fois) soit 31 années entre 1876 et 1915
MONTMESSIN	François	1er plus grande longueur en mandats consécutifs soit 30 ans entre 1821 et 1851
LETAUD	Philibert	2iè plus grande longueur en mandats consécutifs soit 26 ans entre 1945 et 1971
CHAMBREUIL	Pierre	3iè plus grande longueur en mandats consécutifs soit 24 ans entre 1971 et 1995
BELHOMME	Charles-Antoine	1er plus courte longueur en mandat de 1 an entre 1815 et 1816
de GRAMMONT	Antoine-Pierre 1er	2iè plus courte longueur en mandat de 2 ans entre 1943 et 1945
DUCARRE	Jean-Baptiste	3iè plus courte longueur en mandat de 3 ans entre 1915 et 1918
DESFORGES, DUMONT et MONTMESSIN	Jean-Marie, Pierre (1) et François	1er plus jeune maire (nommé) à l'âge de 27 ans en 1795, 1816 et 1821
BOUILLOT	Antoine	2iè plus jeunes maires (élus) à l'âge de 43 ans en 1876
LETAUD et CHAMBREUIL	Philibert et Pierre	3iè plus jeune maire (élu) à l'âge de 45 ans en 1945 et 1995
DUCARRE et BOUILLOT	Jean-Baptiste et Antoine	1er maires les plus âgés élu à 66 ans en 1915 et 1915
BELHOMME	Charles-Antoine	2iè maire le plus âgé élu à 63 ans en 1815
GALLAND	Jean	3iè maires les plus âgés élu à 60 ans en 1915 et à 66 ans en 1915
BUISSON	Bernadette	Seule et unique femme élue maire en 2008
GALLAND		1ers Nom de famille le plus fréquent (3 fois)
DUMONT et BOUILLON		2ièS Nom de famille le plus fréquent (2 fois)
	Jean	1ers Prénoms le plus fréquent (7 fois)
	Pierre et Antoine	2ièS Prénoms le plus fréquent (4 fois)
	François	3ièS Prénoms le plus fréquent (3 fois)
Durée moyenne en Mandat	Entre 1789 et 2014 – 17 maires	13 ans
Age moyen en début de mandat	Entre 1789 et 2020 – 18 maires	47 ans
Age moyen en fin de mandat	Entre 1789 et 2014 – 17 maires	60 ans

L'École du R.P.I. de Lugny et Saint-Julien

Le RPI Lugny lès Charolles / Saint Julien de Civry comptait 71 élèves en décembre 2019 répartis en 4 classes, 2 à Lugny-lès-Charolles et 2 à Saint-Julien de Civry.
40 élèves sont inscrits à l'école de Lugny-lès-Charolles, 19 en Grande Section / CP et 21 en classe maternelle. 31 élèves se retrouvent à l'école de Saint Julien de Civry, 15 en CE1 / CM2 et 16 en CE2 / CM1. Les 2 classes de Lugny lès Charolles sont encadrées par Mme Nicole MÉLINE, directrice du RPI, pour la classe de Grande Section/CP, et Mme Marie-Claude VAIZAND pour la classe maternelle. Mme Aurélie BARRIDON remplace Mme MÉLINE les jeudis et un lundi sur deux ; elle est dans la classe de maternelle les mardis. Mmes Laurence AUGAGNEUR et Amandine BONIN , ATSEM, assistent les enseignantes de Lugny lès Charolles pendant le temps scolaire.
A Saint-Julien de Civry, Mme Carole DANJOUX et M. Didier MÉLINE ont en charge respectivement les classes de CE2/CM1 et de CE1/CM2. Parmi ces 71 enfants, 31 sont lugnysois.

Bilan de l'année 2019

Une journée d'école, c'est des temps de travail et des temps de récréation, c'est l'apprentissage de la vie en groupe avec ses joies et ses contraintes, c'est la découverte au restaurant scolaire de repas différents de ceux de la maison. Quelques évènements plus marquants se détachent dans le calendrier de l'année écoulée :
Carnaval à Saint Julien de Civry, avec tous les élèves du RPI, le mardi 5 mars 2019. Des ateliers d'expression artistique, dans lesquels les plus jeunes élèves étaient pris en charge par un « grand » de l'école de Saint Julien de Civry, ont été réalisés avant le défilé costumé et la dégustation de beignets. Les enfants de petite et Toute Petite Section ont retrouvé les bambins de la crèche pour un atelier commun.
Participation à la fabrication des décors du festival juliennois « Sème ton cirque », de février à avril.
Spectacle en avant-première du festival « Sème ton cirque » le vendredi 3 mai 2019 à l'école de Lugny, pour tous les enfants du RPI. Les enfants ont bénéficié du numéro de l'équilibriste et de ses valises.
Sortie à la Maison du Charolais , avec tous les élèves du RPI, le vendredi 17 mai 2019. Visite de l'espace muséographique, ateliers artistiques de décoration d'une vache pour les plus jeunes, sortie en extérieur avec un guide et exploration de la vie dans le bocage pour les plus grands
Visite de la caserne des pompiers de Charolles, le vendredi 21 juin 2019. Vu l'enthousiasme soulevé, la relève est assurée !
Présentation d'un tour de France à vélo par Caroline SEGONI. Cette rétrospective d'un périple familial a permis à nos élèves de découvrir différents sites et lieux de nos belles régions. C'était la dernière animation de l'année scolaire 2018/2019.
Rencontre à Lugny de tous les enfants du RPI, le lundi 14 octobre 2019, avec mise en place d'ateliers sur le thème du goût.
Présentation du métier de vétérinaire et de quelques animaux par un parent d'élèves de l'école, le 17 octobre 2019.
Arbre de Noël du RPI, le vendredi 13 décembre 2019. Les enfants avaient invité familles et amis à 20h30 à la salle paroissiale de St Julien, pour un petit spectacle et le passage du Père Noël.
Séance au cinéma de Charolles, le jeudi 19 décembre 2019. Au programme, « Pirouette et le sapin de Noël ».

Toutes ces activités sont rendues possibles grâce à l'aide de nombreuses bonnes volontés: l'Amicale des parents d'élèves, qui les finance intégralement grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année; les parents-bénévoles qui nous accompagnent lors des sorties ; le personnel municipal, toujours disponible dans la bonne humeur. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes et associations qui ont œuvré au bénéfice des enfants de l'école.

Maintenant, place à 2020… A l'année prochaine !
Si vous souhaitez suivre la vie de l'école, vous pouvez de temps à autre regarder le site internet du RPI en suivant ce lien : http://rpi-des-bords-darconce.ec.ac-dijon.fr/

Les Sorties des Élèves du RPI

Association Communale des Fêtes

ACF
Lugny Les Charolles

L'association communale des fêtes a commencé l'année avec 12 membres. Le bureau se compose ainsi :
Président : Anthony LAUFERON,
Vice-Président : Quentin DELORME
Trésorier : Timothée LABAUNE
Secrétaire : Julie BAUDOT

Cette année nous n'avons pas fait de sortie dans une station de ski faute de personnes suffisantes…Mais nous avons quand même pu maintenir la soirée « Tartiflette » le samedi 3 février 2019 qui a fait passer une très bonne soirée aux 80 personnes présentes.

Nous avons proposé cette année une sortie au Parc de Loisirs du PAL le samedi 13 avril 2019, ce qui a fait plaisir à près de 60 personnes, petits et , et qui se sont amusés dans les attractions ou sont allés voir les animaux. La journée c'est terminée par un verre de l'amitié à la salle communale.

Le dimanche 19 juin 2019 nous nous sommes tous retrouvés dans le parc du château pour le traditionnel « Dimanche à la Campagne ». Nous étions près de 100 personnes pour déguster le jambon à la broche.
L'après-midi s'est terminé par des parties de carte, de pétanque et les jeux gonflable pour les enfants.

Le samedi 14 septembre 2019 et le dimanche 15 septembre 2019 a eu lieu la 42ième fête campagnarde.
C'est notre plus grande manifestation : Elle réunit tous les habitant de la communes du plus petit au plus grand et accueille beaucoup de public des communes environnantes.
Tous les bénévoles participent au bon déroulement de la fête et le montage de l'infrastructure le samedi matin ou dans les différents stands. Cette année 2019 nous avons eu un magnifique temps durant les 2jours un peu comme pour une fête en plein mois d'aout. Cela nous a surpris car depuis quelques années à l'habitude…nous avions de la pluie durant tout le week-end.
Le samedi soir était animée par la sono ANIMIX et la piste de danse était aussi remplie que la buvette !
En plus nous avons pu servir jusqu'à environ 700 repas…
Le dimanche après-midi, ce fut un grand spectacle de moto trial et une belle démonstration de zumba sous un magnifique soleil. En comme de tradition, pour les enfants il y avait un jeu gonflable et le stand de pêche à la ligne.
Le repas du dimanche soir était animé par l'orchestre de Jean François LABAUNE et nous avons servi encore également 700 repas supplémentaires.
Le Bureau de l'Association remercie encore chaleureusement tous les membres du comité et tous les bénévoles qui ont donné la main sans compter durant ce week-end car sans la présence et le partage de chacun la fête ne pourrait pas avoir lieu…

Cette année le repas de remerciement de la fête a eu lieu le 2 novembre 2019.
Tous les bénévoles se sont retrouvés pour déguster un très bon repas cuisiné par l'établissement traiteur GORDAT du Restaurant « l'ESCALE » à Digoin afin de remercier tous les personnes qui contribuent au bon déroulement des manifestations.

En cette fin d'année 2019 nous avons dit en revoir à Fréderic SUEUR qui a passé 11 ans en tant que membre du comité, ainsi qu'à Philipe DELOBEL qui lui, en aura passé 5 ans.
Merci à eux pour leur dévouement

Les manifestations 2020 sont déjà programmées à la date suivante :

Samedi 7 mars 2020	Soirée « Tartiflette »
Samedi 18 avril 2020	Sortie extérieure « Visite des Caves Viticoles »
Dimanche 21 juin 2020	Journée « Dimanche à la Campagne »
Samedi 19 septembre 2020	Soirée « Pavé Charolais »
Dimanche 20 septembre 2020	Grande Fête Campagnarde
Samedi 7 novembre 2020	Journée « Repas de Remerciement »
Fin Novembre 2020	Journée « Marché de Noël »

L'Equipe de l'Association ACF espère vous voir encore nombreux participer à tous nos manifestations.

Anthony LAUFERON, Président du comité des fêtes de l'Association ACF.

Organisation Fête Campagnarde 2019

L'Amicale Scolaire des Rives de l'Arconce

L'Amicale Scolaire des Rives de l'Arconce est une Association de Parents d'Elèves et d'Enseignantes qui œuvrent ensemble afin de financer des sorties ou activités à destination des enfants du R.P.I. de Lugny-St-Julien.

L'amicale permet aux parents de se rencontrer et passer des moments conviviaux ensemble. Nous invitons les parents à nous rejoindre.

Grâce à l'amicale, les enfants ont pu bénéficier des sorties suivantes :

- Sorties cinéma
- Sortie à Chalon pour assister à un match de basket
- visite des pompiers de Charolles
- visite de la maison du Charollais
- Participation des CM au cross du Collège de Charolles
- Achats des cadeaux de Noël

Cette année les classes de CE et CM partiront 3 jours à SUPER-BESSE (63), séjour placé sous le signe de la nature et des volcans.
L'année de l'amicale fut marquée par la Marche des Tartines qui a réuni 810 marcheurs.
Nous espérons battre encore un record cette année.
La marche 2020 aura lieu le DIMANCHE 05 AVRIL 2020.
L'amicale organise son Concours de Manille le DIMANCHE 26 JANVIER 2020 avec la préparation d'un saucisson/pommes de terre en soirée à partir de 18h00 à la salle communale.

L'amicale scolaire remercie les enseignants du RPI pour l'organisation des toutes ces sorties et activités qui font découvrir de belles choses à nos enfants.
Nous remercions aussi les mairies et les associations des villages pour leur soutien ainsi que tous les parents qui donnent de leur temps lors des manifestations organisées dans la joie et la bonne humeur.

BUREAU de l'ASSOCIATION 2019/2020

Président :	Olivier GOURGIN
Vice-Président :	Philippe DELOBEL
Trésorière :	Céline JANIN
Trésorière Adj :	Camille BILLARD
Secrétaire :	Anne-Laure JONDET
Secrétaire Adj :	Maryline TRONCY

Membres actifs : Nicole MELINE, Marie-Claude VAIZAND, Sylvie LHENRY

Cantine Scolaire

La CA.S.B.A ou Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce est une association de parents d'élèves bénévoles gérant quotidiennement la confection et la distribution des repas destinés aux enfants du RPI de Saint-Julien de Civry et de Lugny les Charolles mais aussi au tout petits de la Micro crèche « Les Lucioles ».
La cantinier salarié, Philippe DELOBEL a pour mission de préparer des repas sains et avec toujours le même objectif de favoriser les produits locaux dans l'élaboration des menus et de respecter les règles sanitaires très strictes.

Comme à l'accoutumée, il est important de rappeler que sans la contribution bénévole des parents aux diverses manifestations ainsi que les différentes aides apportées par les communes du RPI, le maintien de la Cantine Scolaire ne serait pas possible et nous ne pourrions pas maintenir cette activité dans des conditions financières acceptables.
Un grand Merci aussi aux personnes faisant don de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire.

Durant cette année scolaire 2019/2020 nous vous proposons de nous retrouver lors des manifestations planifiées suivantes :

- AVRIL 2020 : Vente Cakes et Sacs personnalisables
- MAI 2020 : Soirée Pizza à Saint-Julien-de-Civry
- DECEMBRE 2020 : Vente de sapins, brioches

❖ BUREAU de l'ASSOCIATION 2019/2020 :

Présidente	: Delphine DUCERF
Vice-Présidente	: Chantal PACAUD
Trésorière	: Pauline GORDAT
Vice-Trésorière	: Mélanie EMORINE
Secrétaire	: Isabelle DELAHAYE
Vice-Trésorière	: Blandine RALLE

Membres actifs : Anne-Laure CHAMBREUIL, Virginie TROUILLET,

❖ Quelques Données chiffrées :

Nombre de salariés :	1
Nombre de repas annuels :	10 000 environ
Nombre enfants inscrits :	70 / 75

❖ Courriel : casba@hotmail.fr Site Internet : casba-e.monsite.com

Association Lugny en Forme

Notre association propose une fois par semaine une heure de gym à la salle communale de Lugny les Charolles.

- LOW IMPACT AEROBIC: un cours chorégraphié, rythmé par une musique dynamique et motivante.
- METHIDE PILATES : étirement en douceur basé sur la respiration, la concentration, le contrôle
- BODY SCULPT : le renforcement musculaire sur l'ensemble du corps
- STEP AEROBIC : l'entraînement cardio vasculaire et musculaire effectué en musique ou l'on monte et descend une marche tout en synchronisant nos bras.
- KICK BOXING : mouvement de boxe

Les cours sont ouverts à tous publics et se pratiquent sans aspect de compétition.

L'heure de gym est dispensée tous les jeudis de 19H45 à 20H45 pendant la période scolaire.
N'hésitez pas à venir voir sur place

Renseignement auprès de Blandine DELORME

Association Culture et Loisirs

Le Club « Culture et Loisirs » de LUGNY-LES-CHAROLLES est affilié à la Fédération des Aînés Ruraux de Saône-et-Loire.
« GENERATIONS MOUVEMENT » : Pour représenter les nouvelles générations de retraités dans les villes et dans les campagnes, nous invitons tous retraités, de toutes professions, a venir nous rejoindre afin de diversifier notre club.
A LUGNY, le club compte à ce jour 51 adhérents.
Nos rencontres mensuelles ont lieu le DERNIER JEUDI du mois, dès 14H00 à la Salle Communale Saint-MARTIN.
Les activités proposées sont des Jeux de Cartes et de Société, mais également des Marches de 1H30 à 2H00 autour de Lugny ou dans différents lieux des environs de la commune, en se déplaçant au préalable en voiture.

AGENDA des MANIFESTATIONS 2020 déjà planifiées :

JANVIER : Dictée à LUGNY-LES-CHAROLLES
MARS : **PAS** DE LOTO
16 AVRIL : POTEE à la Salle Communale (dès 12heures)

BUREAU 2020 de L'ASSOCIATION « CULTURE et LOISIRS »

Présidente :	**Bernadette RAVAUD**
Vice-Président :	**Joseph BERNIGAUD**
Trésorier :	**Henri PACAUD**
Trésorier Adj :	**Maurice LORIOT**
Secrétaire :	**Elisabeth GENETIER**
Secrétaire-Comptable :	**Madeleine DELORME**

Je donne mon Sang..

L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de CHAROLLES et de son canton organise une demi-douzaine de collectes de sang par an :

Salle des Près Fleuris
Résidence de Personne Agées
71120 CHAROLLES

Mise à disposition gracieusement par la Communauté de Commune du Charolais.

Les prochaines collectes pour l'Année 2020 sont planifiées aux dates suivantes :

Mardi 21 JANVIER 2020 de 09h00 à 13h00
Mardi 24 MARS 2020 de 09h00 à 13h00
Mardi 26 MAI 2020 de 09h00 à 13h00

Mardi 28 JUILLET 2020 de 09h00 à 13h00
Mardi 25 AOÛT 2020 de 09h00 à 13h00
Mardi 29 SEPTEMBRE 2020 de 09h00 à 13h00
Mardi 24 NOVEMBRE 2020 de 09h00 à 13h00

Contact auprès du Président de l'Amicale:
Thierry BOUILLON
Pignières 71120 CHANGY
Téléphone : 03 85 24 18 16
Courriel : thierrybouillon71@gmail.com

Si le bilan annuel 2019 de la collecte reste satisfaisant, il n'en est pas moins vrai que le nombre de donneurs diminue d'année en année. Une baisse régulière que l'on doit à une démobilisation de certains donneurs, mais également à des mesures sanitaires de plus en plus restrictives. Des restrictions qui toutefois permettent à la France d'avoir la meilleure qualité de sang du monde.

Je donne mon Temps...

Même si le nombre de donneurs baisse d'année en année, la survie de l'Amicale n'est pas menacée par cette baisse d'acteurs du don volontaire et bénévole, mais elle l'est beaucoup plus par le manque cruel de bénévoles au sein de l'Amicale chargé simplement de l'Organisation des Collectes. Le Président Thierry BOUILLON fait donc chaque année appel à l'altruisme de chacun pour renforcer sa toute petite équipe de bénévoles qui se réduit d'année en année dramatiquement.

La charge de travail de participation n'est pas énorme : 5 fois par an, le besoin est de 2 à 3 personnes pour installer la salle la veille au soir, et le jour de la collecte, de 3 à 4 personnes pour l'organisation du secrétariat de la collecte, la préparation et le service des collations servies, et le rangement de la salle.

L'ambiance est conviviale et permet à chacun de s'enrichir dans le partage et la chaleur humaine, dans des tâches faciles à réaliser pour tout un chacun. Actif, retraité, donneur de sang ou pas, proposez votre aide ponctuelle à l'Amicale, vous êtes le bienvenu !

Transport à la Demande (Secteur CHAROLLES)

Le TAD (Transport à la Demande) dans le Secteur de CHAROLLES, s'adresse aux habitants de BARON, CHAMPLECY, CHANGY, CHAROLLES, FONTENAY, LUGNY-LES-CHAROLLES, MARCILLY-LA-GUEURCE, PRIZY, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY et VAUDEBARRIER, aux Personnes de plus de 70 ans, quel que soit le motif de déplacement, aux Personnes à Mobilité Réduite de tout âge, que ce soit temporaire ou permanent, aux Personnes en Recherche d'Emploi non titulaire du Permis ou sans Moyen de Transport.

Préparez vos Trajets :

1. Je suis en possession d'un pièce d'identité.
2. Je contacte la ComCom LE GRAND CHAROLAIS
3. Je prends une carte d'abonnement individuel au service TAD
4. Je téléphone auprès de la Société de Taxi Secteur de Charolles
   TAXI FAYARD Pierre-Alexandre
   Les Feuillets
   69790 SAINT-CLEMENT-DE-VERS
   Tel :03 62 72 20 24
5. Je réserve mon voyage à la date / horaire souhaités (appel au plus tard la veille avant MIDI)
6. Le Jour J, j'attends le véhicule à l'endroit convenu lors de la réservation
7. Je règle le reste-à-charge du coût du trajet au conducteur

Renseignements Pratiques 2019

Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES

Secrétariat. 03 85 88 32 10
Fax 03 85 24 24 18
Courriel : mairie.lugnylescharolles@orange.fr
Permanences Secrétariat Hebdomadaires :
LUNDI : 16:00 à 18:30
MERCREDI : 14:00 à 17:30

Permanences du Maire : Sur Rendez-Vous
Téléphone 06 85 73 33 13
Courriel : p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Salles Communales

Grande Salle Communale 03 85 24 26 39
Réservation. 06 52 03 78 65
Auprès de Frédéric MORIN ou Frédéric SUEUR

Petite Salle Communale Saint-Martin
Réservation. 06 85 73 33 13
Auprès de Patrick BOUILLON, Maire

Visites du Moulin de Lugny

Réservation. 03 85 88 30 73
Auprès de Jean LAUVERNIER, Secrétaire
Courriel : lauvernier.j@orange.fr

Associations de LUGNY-LES-CHAROLLES

Association Communale des Fêtes
Président . . . . . Anthony LAUFERON
Téléphone 06 88 01 87 68

Association Culture et Loisirs
Présidente . . . . . Bernadette RAVAUD
Téléphone 03 85 88 30 64

Association Les Amis du Moulin de Lugny
Président. . . . . Joseph BERNIGAUD
Téléphone 03 85 70 93 61

Association des As (des Joueurs de Cartes)
Président. . . . . Franck DELORME
Téléphone 06 07 12 01 68

Association Lugny en Forme
Présidente . . . . . Blandine DELORME
Téléphone 03 85 88 30 41

Association Les Chasseurs de Lugny
Président. . . . . Michel BOUILLON
Téléphone 03 85 81 07 76

Comité de Jumelage avec Mex-en-Vaud (Suisse)
Président. . . . . Joëlle LAMBOROT
Téléphone 03 85 88 39 71

Communauté de Communes

Communauté de Communes
LE GRAND CHAROLAIS

32, Rue Louis Desrichard
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 09 71 16 95 95
Fax : 09 71 16 95 97

Courriel : contact@legrandcharolais.fr

Site Internet : http://www.legrandcharolais.fr

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PETR Pays CHAROLAIS-BRIONNAIS

7, Rue des Champs Seigneurs
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 03 85 25 96 36
Fax : 03 85 81 13 36

Courriel : contact@legrandcharolais.fr

Sites Internet : http://www.charolais-brionnais.fr
http://www.economiecharolaisbrionnais.fr
http://www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr

Agenda des Manifestations 2020

Samedi 4 Janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Dimanche 26 Janvier	Concours Manille	Amicale Scolaire
Dimanche 26 Janvier	Saucisson / Patates	Amicale Scolaire
Samedi 7 Mars	Soirée Tartiflette	Association des Fêtes
Pas de Loto en Mars	Pas de Loto	Club Culture & Loisirs
Dimanche 5 Avril	Marche Tartines	Amicale Scolaire
Jeudi 16 Avril	Potée	Club Culture et Loisirs
Samedi 18 Avril	Visite Cave Viticole	Association des Fêtes
En Mai	Soirée Pizza	Cantine Scolaire
Dimanche 21 Juin	Dimanche à la Campagne	Association des Fêtes
Juillet	Rien…	
Samedi 1er Août	Fête du Moulin	Amis du Moulin
Samedi 19 Septembre	Soirée Pavé Charolais	Association des Fêtes
Dimanche 20 Septembre	Fête Campagnarde	Association des Fêtes
Samedi 17 Octobre	Repas des Aînés	Municipalité
Samedi 7 Novembre	Repas Remerciement Fête	Association des Fêtes
En Décembre	Vente Sapins et Brioches	Cantine Scolaire
Chaque Dimanche Matin	Jeux de Cartes	Club des As
Dernier Jeudi du Mois	Réunion des Ainés	Club Culture & Loisirs